



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

THIRD YEAR

No. 85

TROISIEME ANNEE

No 85

THREE HUNDRED AND TWENTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 16 June 1948, at 2.30 p.m.*

President: Mr. F. EL-KHOURI (Syria).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

132. Provisional agenda (document S/Agenda 321)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 May 1948 from the Chairman of the Atomic Energy Commission, addressed to the President of the Security Council, transmitting the Third Report of the Commission (documents S/812 and AEC/31).

133. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

134. Continuation of the discussion on the Third Report of the Atomic Energy Commission

The PRESIDENT: At the last meeting of the Security Council on this subject [318th meeting], three of the permanent members of the Atomic Energy Commission expressed their views. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics expressed a desire to be the first speaker at the meeting today, and I therefore recognize him.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council has before it the Second and

TROIS-CENT-VINGT ET UNIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 16 juin 1948, à 14 h. 30.*

Président: M. F. EL-KHOURI (Syrie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

132. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 321)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre en date du 26 mai 1948 adressée par le Président de la Commission de l'énergie atomique au Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre le Troisième rapport de la Commission (documents S/812 et AEC/31).

133. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

134. Suite de la discussion sur le Troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Au cours de la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question [318ème séance], trois des membres permanents de la Commission de l'énergie atomique ont exposé leur opinion. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a exprimé le désir d'être le premier à parler aujourd'hui. Je lui donne la parole.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité est saisi des Deuxième et Troisième

Third Reports of the Atomic Energy Commission. As you know, that Commission's First Report was considered in the Security Council in 1947. It was clear even then that serious difficulties were being encountered in the path towards the prohibition of atomic weapons and the establishment of international control of atomic energy, owing to the attitude of certain States, and especially the United States of America.

It should be noted that even after its First Report had been considered in the Security Council, the work of the Atomic Energy Commission did not make much progress. This is shown by the continued existence of serious divergence of views on the most important questions of international control. These divergent views are reflected in the Commission's Second and Third Reports.

The USSR delegation is of the opinion that the Security Council should carefully consider the situation which has now been brought about in the Atomic Energy Commission and that it should endeavour to find a means of overcoming the existing disagreements, at least on the most important questions. It is to be hoped that the delegations of other countries share this view because, if it were merely a matter of noting disagreements, little would be gained from the consideration of the Atomic Energy Commission's reports in the Security Council.

The delegation of the Soviet Union considers it essential to dwell upon the main points of disagreement and to expose the real reasons for the failure to reach agreement.

The task entrusted to the Atomic Energy Commission was to prepare proposals for the Security Council in accordance with the General Assembly resolution [VIII-1] of 24 January and [41 (I)] of 14 December 1946 providing for the prohibition of atomic weapons and for the establishment of international control of atomic energy with a view to preventing its use for military purposes.

This task is a component part of the United Nations general plan adopted on 14 December 1946 by the General Assembly in New York in regard to the general reduction of armaments and armed forces. This fact emphasizes still more the significance of the task, because the aforementioned resolution is of great significance for the strengthening of international peace and security.

Almost two years have passed since the Atomic Energy Commission began its work. It has had quite sufficient time to prepare proposals for the Security Council with a view to implementing the General Assembly resolutions or, at any rate, to conclude a convention prohibiting atomic weapons, thus solving the most important and urgent problem confronting the United Nations.

rapports de la Commission de l'énergie atomique. Comme vous le savez, le Premier rapport de la Commission a été examiné par le Conseil de sécurité en 1947. Déjà à cette époque, il était clair que l'interdiction des armes atomiques et l'établissement d'un contrôle international de l'énergie atomique se heurtaient à de graves difficultés en raison de l'attitude adoptée en la matière par certains Etats et notamment par les Etats-Unis d'Amérique.

Il y a lieu de relever que, même après l'examen du Premier rapport par le Conseil de sécurité, la Commission de l'énergie atomique n'a marqué aucun progrès notable. Les graves divergences de vues que suscitent encore certains problèmes essentiels de contrôle international en sont la preuve. Ces divergences de vues ont trouvé leur expression dans les Deuxième et Troisième rapports de la Commission.

La délégation de l'URSS estime que le Conseil de sécurité devrait examiner avec soin la situation qui s'est créée au sein de la Commission de l'énergie atomique et rechercher les moyens d'éliminer les divergences de vues, tout au moins en ce qui concerne les questions les plus importantes. Il faut espérer que les délégations des autres Etats partagent cette opinion, car si nous nous bornions à enregistrer les divergences de vues qui se sont fait jour, l'examen des rapports de la Commission de l'énergie atomique par le Conseil de sécurité ne serait pas d'une grande utilité.

La délégation de l'Union soviétique estime qu'il faut examiner les principaux points de désaccord afin de découvrir les raisons véritables qui nous empêchent d'aboutir à une entente.

La Commission de l'énergie atomique avait été chargée d'élaborer, pour le Conseil de sécurité, des propositions conformes aux résolutions [VIII-1 et 41 (I)] adoptées par l'Assemblée générale respectivement les 24 janvier et 14 décembre 1946. Comme on le sait, ces résolutions prévoyaient l'interdiction des armes atomiques et l'établissement d'un contrôle international de l'énergie atomique afin d'en empêcher l'utilisation à des fins militaires.

Cette tâche fait partie du plan d'ensemble qui a été établi par l'Organisation des Nations Unies en vue d'une réduction générale des armements et des forces armées, et qui a été adopté par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1946, à New-York. Cette tâche est d'autant plus urgente que la résolution dont je viens de parler présente une grande importance pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Près de deux ans se sont écoulés depuis le début des travaux de la Commission de l'énergie atomique. Ce délai était amplement suffisant pour permettre de présenter au Conseil de sécurité des propositions visant à donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale et, en tout cas, pour permettre de conclure une convention interdisant les armes atomiques et de régler ainsi le problème le plus important et le plus urgent qu'ait affronté l'Organisation des Nations Unies.

The Atomic Energy Commission however, has proved incapable of coping with the tasks assigned to it. A legitimate question arises: what are the reasons for the failure of the Commission to fulfil the task entrusted to it? Who is to blame for the situation that has arisen? The delegation of the Soviet Union deems it absolutely essential to answer these questions and to expose the reasons for the Commission's failure to reach agreement on this important problem.

It is well known that the task of international control of atomic energy is to eliminate atomic weapons from national armaments, that is to say, to prohibit their production and use, and to ensure that atomic energy shall be used only for peaceful purposes.

Of course, the prohibition of atomic weapons can and must be supplemented by other measures, including inspection of plants engaged in the production of atomic energy. These supplementary measures, however, must be subordinated to the fundamental task, which is the prohibition of atomic weapons. This is self-evident, because international control of atomic energy would be meaningless and futile if it failed to provide in the first instance for the prohibition of atomic weapons.

Only if there is a decision to prohibit atomic weapons, will there be any sense in establishing international control to guarantee the effective implementation of that decision. The whole sense of establishing international control is to have an organ that would supervise the implementation by all the States subscribing to the convention of their obligation not to permit atomic energy to be used for military purposes.

Hence it is clear that it would be wrong to shunt the whole matter on to the question of so-called international control as the United States Government is doing. Before you control anything you must decide for what purpose you are going to control. There can be only one purpose, namely, the prohibition of the production and use of atomic weapons. That is the task which the United Nations has set itself. Control must be subordinated to that task. Unless this task is fulfilled in the first place, there is no sense in talking about the establishment of international control, because the latter would be futile in such circumstances. The prohibition of atomic weapons and the establishment of effective international control as a means of ensuring the faithful implementation of the decision to prohibit the production and use of such arms, is the task of the Atomic Energy Commission and the Security Council which are to take practical measures to that end. All this, it would seem, should be clear to everyone because it corresponds to the decisions taken by the United Nations.

Néanmoins, la Commission de l'énergie atomique n'a pas été en mesure de résoudre les problèmes dont elle était saisie. On est en droit de poser les questions suivantes: pour quelles raisons la Commission n'a-t-elle pu mener à bien la tâche qui lui avait été confiée? Qui est responsable de la situation qui s'est créée? La délégation de l'Union soviétique estime qu'il est absolument indispensable de répondre à ces questions et de mettre en évidence les raisons qui empêchent la Commission d'aboutir à un accord sur un problème si important.

On sait que le contrôle international de l'énergie atomique a pour but d'exclure les armes atomiques des armements nationaux, c'est-à-dire d'interdire leur production et leur utilisation, et de faire en sorte que l'énergie atomique ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques.

Il va sans dire que l'interdiction des armes atomiques peut et doit être complétée par d'autres mesures, et notamment par l'inspection des entreprises s'occupant de la production de l'énergie atomique. Cependant, ces mesures complémentaires doivent être subordonnées, je le répète, à la tâche principale qui est d'interdire les armes atomiques. Cela est d'ailleurs tout à fait normal, car le contrôle international de l'énergie atomique serait sans objet et n'aurait aucun sens s'il ne prévoyait pas en premier lieu l'interdiction des armes atomiques.

L'établissement d'un contrôle international n'a de sens que s'il existe une décision en vue d'interdire les armes atomiques, car c'est précisément en application de cette décision que ce contrôle doit être institué. Le but du contrôle international est précisément de créer un organe qui veille à ce que tous les Etats signataires de la convention respectent les obligations qu'il auront contractées en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser l'énergie atomique à des fins militaires.

Il va sans dire que l'interdiction des armes question au prétendu "contrôle international", ainsi que le fait le Gouvernement des Etats-Unis. Avant d'instituer un contrôle, il faut en déterminer le but. Or, il ne peut y en avoir qu'un: interdire la production et l'utilisation des armes atomiques. C'est la tâche que s'est assignée l'Organisation des Nations Unies. C'est à cette tâche que doit servir le contrôle. Si l'on ne mène pas à bien cette première tâche, il est inutile de parler de l'établissement d'un contrôle international, car dans ces conditions celui-ci serait sans objet. La Commission de l'énergie atomique et le Conseil de sécurité ont été chargés d'interdire les armes atomiques et d'établir un contrôle international efficace afin d'assurer la mise à exécution de la décision qui prévoit l'interdiction de produire et d'utiliser ces armes. Pour s'acquitter de cette tâche, ils doivent prendre des mesures d'ordre pratique. Cela devrait être clair pour tous, car c'est là le sens des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies.

Nevertheless, the solution of this most important and most urgent question is the one which has encountered the most difficulties. These difficulties arose at the very beginning of the Atomic Energy Commission's work in June 1946 when the Government of the Soviet Union submitted, through its representatives on that Commission, a draft convention for the prohibition of atomic weapons.¹ The USSR draft convention provides for the prohibition of the production and use of weapons based on atomic energy, and for the assumption of the following obligations by the States parties to the convention:

"(a) not to use atomic weapons in any circumstances whatsoever;

"(b) to prohibit the production and storing of weapons based on the use of atomic energy;

"(c) to destroy within a period of three months from the day of the entry into force of the present convention all stocks of atomic energy weapons whether in a finished or unfinished condition."

The draft lays down that any violation of the above obligations is a most serious international crime against humanity. It also provides that the High Contracting Parties shall, within a period of six months from the day of the entry into force of the convention, pass legislation providing severe penalties for violators of the statutes of the convention.

How was the proposal of the Soviet Union to prohibit atomic weapons received? It is well known that certain countries, particularly the United States, received it unfavourably. From the very beginning the United States representatives in the Atomic Energy Commission adopted an attitude which underestimated the significance of the question of prohibiting atomic weapons and ignored the aforementioned General Assembly resolution of 14 December 1946, which required such a measure to be taken.

It was clear from the earliest meetings of the Atomic Energy Commission that the United States Government was attempting to submerge the question of the prohibition of atomic weapons in all kinds of other questions of lesser importance. It has tried, and is still persistently trying to divert the Atomic Energy Commission's attention from the solution of this important problem to the discussion of questions which often have no bearing on control, and to the discussion of various proposals contrary to the General Assembly resolution and to other fundamental principles of the United Nations.

The Commission's attention is being diverted to the discussion of the notorious Baruch Plan

¹ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, First Year, No. 2, pages 26 and 27.

Furtant, c'est la solution de ce problème — le plus important et le plus urgent de tous — qui s'est heurtée aux difficultés les plus grandes. Celles-ci ont surgi dès le début des travaux de la Commission de l'énergie atomique en juin 1946, c'est-à-dire dès le moment où le Gouvernement de l'Union soviétique avait soumis, par l'intermédiaire de son représentant à la Commission, un projet de convention pour l'interdiction des armes atomiques¹. Le projet de convention présenté par l'URSS prévoyait l'interdiction de produire et d'employer des armes faisant usage de l'énergie atomique. A cette fin, les Etats signataires de la convention devaient prendre les engagements suivants:

"a) De n'employer dans aucun cas d'armes atomiques;

"b) D'interdire la production et le stockage d'armes utilisant l'énergie atomique;

"c) De détruire, dans un délai de trois mois à compter du jour de l'entrée en vigueur de la présente convention, tous les stocks d'armes atomiques, achevées ou en cours de production."

Le projet prévoyait que toute violation des engagements précités devait être considérée comme un crime international d'une extrême gravité commis contre l'humanité. Il prévoyait également que les Hautes Parties Contractantes devaient, dans un délai de six mois à compter du jour de l'entrée en vigueur de la convention, promulguer des lois réprimant sévèrement toute infraction aux dispositions de ladite convention.

Quel accueil a-t-on réservé à la proposition de l'Union soviétique concernant l'interdiction des armes atomiques? On sait que certains Etats, et notamment les Etats-Unis, ont adopté une attitude défavorable à l'égard de cette proposition. Les représentants des Etats-Unis à la Commission de l'énergie atomique ont, dès le début, cherché à diminuer l'importance de la question de l'interdiction des armes atomiques et n'ont pas voulu tenir compte de la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946, qui prévoyait des mesures de cette nature.

Dès les premières séances de la Commission de l'énergie atomique, il était clair que le Gouvernement des Etats-Unis cherchait à égarer la question de l'interdiction des armes atomiques parmi un certain nombre d'autres questions de moindre importance. Il a fait, et il s'obstine à faire, tout son possible pour que la Commission de l'énergie atomique se désintéresse de la solution de ce problème important et pour qu'elle examine des questions qui n'ont bien souvent aucun rapport avec le contrôle, ou bien diverses propositions qui sont contraires tant à la résolution de l'Assemblée générale qu'à d'autres principes essentiels de l'Organisation des Nations Unies.

On détourne l'attention de la Commission vers l'examen du fameux plan Baruch, qui ne

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, Première Année, No 2, pages 26 et 27.

which is not at all concerned with the task of establishing international control of atomic energy as contemplated in the relevant resolutions of the United Nations, but provides for the establishment, under United States control, of a sort of international trust for the production of atomic energy, in which American financial and industrial monopolies would exercise command as they think fit.

Subsequently I shall have a few words to say about the way in which these first United States proposals, which were made in the Atomic Energy Commission in June 1946, were developed in the course of discussion. I mention them at this stage in order to show that the United States representatives on the Atomic Energy Commission and the Security Council have done, and are still doing their utmost to sidetrack and ignore the main task, namely, the conclusion of a convention to prohibit atomic weapons.

What does the Government of the USSR base itself upon in submitting its proposal for the conclusion, in the first place, of a convention to prohibit atomic weapons, and in insisting on the adoption of a decision to that effect? It bases itself on the obvious fact that such weapons are weapons of aggression. They are designed to exterminate peaceful populations, mainly in the great cities. That is why opposition to the prohibition of atomic weapons cannot be justified by claims that they are of a defensive character.

These assertions which are made by those opposed to the prohibition of atomic weapons and which are put forward to justify their own aggressive attitude are clearly intended to mislead public opinion and to conceal from it the real purpose of such weapons and the real plans with which these people connect them.

Those opposed to the prohibition of atomic weapons usually point out that their prohibition, by itself, does not remove the danger of atomic energy being produced and used for warlike purposes, or of atomic weapons being produced. In other words, they admit the possibility of a violation by some countries of the convention for the prohibition of atomic weapons.

But this argument is not at all convincing, as it could be used against any international agreement and against any international convention. Nevertheless, we all know of the existence of international agreements and conventions. Without such conventions and agreements, normal relations between countries would be altogether impossible.

Furthermore, the delegation of the USSR in the Atomic Energy Commission and the Security Council has never asserted that a convention to prohibit atomic weapons should not be supplemented by other measures in connexion with the establishment of atomic control. It has always stressed the point that the conclusion of

visé nullement à instituer le contrôle international de l'énergie atomique, tel que le prévoient les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ce plan vise au contraire à créer, sous la direction des Etats-Unis, une sorte de trust international pour la production de l'énergie atomique, trust qui serait entièrement dominé par les monopoles industriels et financiers américains.

Je dirai plus tard quelques mots sur la forme qu'ont prise, au cours de nos débats, ces premières propositions des Etats-Unis, qui avaient été présentées à la Commission de l'énergie atomique en juin 1946. Si j'en parle maintenant, c'est uniquement pour montrer que les représentants des Etats-Unis à la Commission de l'énergie atomique et au Conseil de sécurité ont fait, et continuent à faire, tout leur possible pour se dérober à la tâche principale qui est de conclure une convention sur l'interdiction des armes atomiques.

Sur quoi se fonde le Gouvernement de l'URSS lorsqu'il propose de conclure tout d'abord une convention sur l'interdiction des armes atomiques et insiste pour qu'une décision soit adoptée à cet effet? Il se fonde sur un fait évident, à savoir que ces armes sont des armes d'agression. Elles doivent servir à l'extermination des populations civiles, particulièrement dans les grandes villes. Voilà pourquoi on ne saurait justifier l'attitude de ceux qui s'opposent à l'interdiction des armes atomiques en affirmant que celles-ci ont un caractère défensif.

Ces affirmations, que ceux qui s'opposent à l'interdiction des armes atomiques avancent pour justifier leur propre attitude agressive, sont évidemment destinées à induire en erreur l'opinion publique et à dissimuler à cette dernière l'emploi véritable que l'on compte faire de ces armes, ainsi que les plans qu'on nourrit à cet égard.

Ceux qui s'opposent à l'interdiction de l'arme atomique affirment généralement que cette mesure ne suffirait pas à empêcher la production et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires pas plus qu'elle ne mettrait fin à la production des armes atomiques. En d'autres termes, ils admettent que certains Etats pourraient violer la convention sur l'interdiction des armes atomiques.

Mais cet argument n'est nullement convaincant, car on pourrait l'invoquer à propos de toute convention internationale ou de tout accord international. Or nous savons tous qu'il existe des conventions ou des accords internationaux. Sans ces conventions et ces accords, il ne pourrait y avoir de relations internationales normales.

D'autre part, la délégation de l'URSS à la Commission de l'énergie atomique et au Conseil de sécurité n'a jamais prétendu qu'il n'y aurait pas lieu de compléter une convention sur l'interdiction des armes atomiques par des mesures destinées à établir un contrôle de l'énergie atomique. Elle a toujours souligné que la conclu-

such a convention can, and should, be supplemented, in particular, by providing for an effective system of inspection and taking a number of other control measures with a view to ensuring the faithful implementation of the convention to prohibit atomic weapons.

The task is to stress the importance of and necessity for the convention for the prohibition of atomic weapons and the significance of the obligations assumed by the States subscribing to it. For that very reason the Government of the Soviet Union has proposed that it should be distinctly stated in the convention that any violation of the obligations assumed under the convention should be treated as a most serious international crime. It is already understood that in the event of a violation of the convention, appropriate measures would have to be taken against offenders to ensure that the situation would be remedied in the interests of peace and security. These measures should be of a sufficient nature to compel everyone to respect and fulfil the convention and the obligations assumed thereunder.

Obviously, the question of the prohibition of atomic weapons cannot be separated from that of the destruction of existing stocks of such weapons, because it is impossible to envisage a situation in which the prohibition of atomic weapons would be accomplished while stocks of weapons continued to exist.

It would seem that if you agree to the necessity of prohibiting atomic weapons, it is impossible to object to the following thesis which was discussed in the Atomic Energy Commission:

"... The convention or conventions should provide for the destruction of stocks of manufactured atomic weapons and of unfinished atomic weapons and for the use of the nuclear fuel contained therein for peaceful purposes only."

This proposal was submitted by the Soviet Union in the course of the discussion. The majority of the Commission agreed to this proposal but subsequently yielded to pressure by the United States delegation and evaded any decision on the matter.

We may well ask how the problem of establishing international control of atomic energy can be seriously discussed when at the same time objections are raised against proposals providing for the utilization for peaceful purposes of the nuclear fuel contained in atomic weapons. Is it not clear that such a position can only be taken by those who pay lip service to the necessity of establishing control of atomic energy, but, in practice, frustrate the solution of this important question.

We are usually told by the United States representatives that the proposal to prohibit

² See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, Second Report to the Security Council, page 202.

sion d'une telle convention peut et doit être complétée, notamment par un système d'inspection efficace, ainsi que par d'autres mesures de contrôle, afin d'assurer la mise à exécution rigoureuse de la convention sur l'interdiction des armes atomiques.

Il convient de faire ressortir l'importance et la nécessité de la convention sur l'interdiction des armes atomiques, ainsi que la portée des engagements contractés par les Etats signataires. C'est précisément pour cela que le Gouvernement de l'Union soviétique propose de déclarer d'une façon claire et nette dans la convention que la violation des engagements contractés aux termes de cette convention doit être considérée comme un crime international d'une extrême gravité. Il va de soi que les violateurs éventuels de la convention devraient faire l'objet de mesures qui permettent de remédier à la situation dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Ces mesures devraient être suffisamment énergiques pour obliger tous les Etats à respecter et à appliquer la convention et les obligations qu'elle comporte.

Il est clair que l'on ne peut dissocier la question de l'interdiction des armes atomiques du problème de la destruction des stocks de ces armes; en effet, on ne saurait imaginer que les armes atomiques soient interdites et qu'en même temps les réserves de ces armes soient maintenues.

Il semble que si l'on se met d'accord sur la nécessité d'interdire les armes atomiques, il est impossible de s'opposer à la thèse suivante, qui avait fait l'objet d'un examen à la Commission de l'énergie atomique:

"... La convention ou les conventions devront comporter des dispositions prévoyant la destruction des stocks d'armes atomiques fabriquées et d'armes atomiques inachevées, et l'utilisation à des fins pacifiques seulement du combustible nucléaire que ces armes contiendraient."

C'est la délégation de l'Union soviétique qui a soumis cette proposition au cours des débats. La majorité de la Commission s'est d'abord prononcée en faveur de cette proposition, mais a cédé ensuite à la pression exercée par la délégation des Etats-Unis et a renoncé à prendre une décision à ce sujet.

Il est permis de se poser la question suivante: comment peut-on examiner sérieusement l'institution d'un contrôle international de l'énergie atomique tout en s'opposant aux propositions selon lesquelles le combustible nucléaire contenu dans les armes atomiques devrait être utilisé à des fins pacifiques? N'est-il pas évident que seuls les gens qui, tout en parlant de la nécessité d'établir un contrôle de l'énergie atomique, sabotent en réalité la solution de ce problème important, peuvent adopter une attitude pareille?

Les représentants des Etats-Unis déclarent d'habitude que leur Gouvernement serait, en

² Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, Deuxième rapport au Conseil de sécurité, page 202.

atomic weapons is allegedly acceptable in principle to the United States of America, but that its acceptance must be conditional on the acceptance of the United States proposals which, as experience has shown, are designed to frustrate the establishment of international control. But this only shows that the adversaries of the prohibition of atomic weapons sometimes prefer not to object openly to the carrying out of such a measure, and cloak their objections in all sorts of unfounded references to the "insufficiency" of the proposal of the Soviet Union.

At the same time, the fact is being deliberately obscured that the Soviet Union, far from objecting to control and inspection, considers them essential, presuming, of course, that these measures—inspection in particular—would be based on the decisions adopted by the United Nations, would be subordinated to the fulfilment of the terms of the convention for the prohibition of atomic weapons and would be in accordance with the principles of the United Nations, and, in particular, with the principle of the sovereignty and independence of the States parties to the convention.

The delegation of the Soviet Union considers it essential to draw the Security Council's attention once again to the fact that the position of those who oppose the conclusion of a convention to prohibit atomic weapons and who make the conclusion of such a convention dependent upon the acceptance of the United States plan, cannot be justified. Such a position testifies to the reluctance of some countries to carry out the General Assembly decision on the control of atomic energy. Undoubtedly, the responsibility for this rests on the United States, whose ruling circles have their own schemes which depend for their execution on the absence of any international control of atomic energy and on the unlimited production of atomic weapons.

The statements of some eminent United States leaders who are or were connected with the shaping of United States foreign policy in the field of atomic control such as Senator McMahon and Mr. Byrnes, former Secretary of State, as well as the statements of the official United States representatives in the Atomic Energy Commission, leave no doubt as to the goal of the leading United States circles. They are attempting to frustrate the establishment of international control of atomic energy, to increase production of atomic weapons, to increase appropriations of funds for that purpose, to intensify fear and instability in international relations and to foster a war psychosis, which has already seriously affected many people, particularly in the United States.

These circles intend to continue to brandish their atomic weapon, regarding it as a means of political pressure on other States, above all on the Soviet Union, although it would seem to

principe, disposé à accepter la proposition visant à interdire les armes atomiques, à condition toutefois qu'on adoptât les propositions des Etats-Unis. Or, l'expérience l'a montré, ces dernières ont pour but de saboter l'institution d'un contrôle international. Ainsi donc, ceux qui s'opposent à l'interdiction des armes atomiques préfèrent parfois ne pas se prononcer ouvertement contre cette mesure et dissimulent leurs objections en faisant des allusions non fondées à "l'insuffisance" de la proposition de l'Union soviétique.

On en profite pour reléguer délibérément dans l'ombre le fait que, loin de s'opposer au contrôle et à l'inspection, l'Union soviétique les considère comme indispensables, à la condition bien entendu que ces mesures — et en particulier l'inspection — soient fondées sur les décisions de l'Organisation des Nations Unies, qu'elles soient subordonnées à l'exécution des dispositions de la convention sur l'interdiction des armes atomiques, qu'elles soient conformes aux principes de l'Organisation des Nations Unies, et, en particulier, au principe de la souveraineté et de l'indépendance des Etats parties à la convention.

La délégation de l'Union soviétique croit nécessaire d'attirer une fois de plus l'attention du Conseil de sécurité sur le fait qu'on ne saurait justifier l'attitude de ceux qui s'opposent à la conclusion d'une convention pour l'interdiction des armes atomiques, et qui la subordonnent à l'acceptation du plan des Etats-Unis. Cette attitude montre que certains Etats ne désirent point appliquer la décision de l'Assemblée générale relative au contrôle de l'énergie atomique. Bien entendu, la responsabilité en incombe aux Etats-Unis, dont les milieux dirigeants poursuivent des desseins qui leur sont propres. Pour les réaliser, ils ont besoin que le contrôle international de l'énergie atomique ne soit pas institué et que la production des armes atomiques ne soit pas limitée.

Les déclarations de certains éminents hommes d'Etat des Etats-Unis qui contribuent, ou qui ont contribué, à déterminer la politique étrangère des Etats-Unis dans le domaine du contrôle atomique, tels que, par exemple, le sénateur McMahon ou M. Byrnes, ancien Secrétaire d'Etat, ainsi que les déclarations des représentants officiels de ce pays à la Commission de l'énergie atomique, ne permettent aucun doute quant aux buts que poursuivent les milieux dirigeants des Etats-Unis. Ils cherchent à saboter l'institution d'un contrôle international de l'énergie atomique, à intensifier la production des armes atomiques, à augmenter les crédits accordés à cet effet, à aggraver l'inquiétude et l'instabilité dans les relations internationales et à entretenir une psychose de guerre dont beaucoup de gens sont déjà gravement atteints, notamment aux Etats-Unis.

Ces milieux entendent continuer de brandir l'arme atomique, dans laquelle ils voient un moyen leur permettant d'exercer une pression politique sur les autres Etats, et en premier lieu

be high time they realized that they cannot achieve the desired results by such means. Blinded by their own propaganda, which is being spread in order to "justify" their expansionist aims in regard to other countries, they do not want to understand this simple fact.

In order to conceal their true plans and intentions, they continue to talk, of course, of the necessity of establishing international control. This is done, however, in order to hoodwink public opinion, to confuse the whole question of control, to drag out the discussion for years in the United Nations, and to endeavour to shift the blame from the guilty to the innocent by making out that it is not the United States of America but the USSR which is hindering the establishment of control.

This is how the matter now stands with regard to the prohibition of atomic weapons and the conclusion of a convention to that end. This is the essence of the disagreements. From what I have said it is quite clear who is really responsible for frustrating the fulfilment of the task of prohibiting atomic weapons and establishing effective international control.

There are also a number of other important questions on which it has so far been impossible to reach agreement on account of the obstructive attitude of the United States of America.

I shall now dwell briefly on the most important of these questions.

During the debates in the Atomic Energy Commission, the question was repeatedly raised of the date for the establishment of international control and inspection of plants engaged in the production of atomic energy as a means of ensuring the implementation of the convention for the prohibition of atomic weapons. This question, however, was usually raised by the USSR delegation in spite of the attitude adopted by the United States representatives.

From the very beginning of the work of the Atomic Energy Commission, it became clear that the United States Government did not wish to consider the question of the date for the introduction of control and inspection of plants producing final atomic materials (nuclear fuel). No mention of this subject was made in the Baruch Plan, although it contained a detailed programme for the establishment of control and inspection of sources of raw materials and an elaborate scheme for making the United States of America—or, to be more exact—the United States monopolistic combines the masters of the atomic industry of the whole world.

sur l'Union soviétique. Il semblerait pourtant qu'il est grand temps pour eux de se rendre compte que cela ne leur permettra pas d'atteindre les résultats qu'ils espèrent. La propagande qu'ils répandent eux-mêmes en vue de "justifier" leurs visées expansionnistes les aveugle et ils ne veulent pas comprendre cette vérité pourtant simple.

Bien entendu, pour dissimuler leurs plans et leurs intentions véritables, ils ne cessent de parler de la nécessité d'établir un contrôle international. Ils ne le font cependant que pour duper l'opinion publique, pour embrouiller toute cette question du contrôle, pour faire traîner pendant des années cette discussion à l'Organisation des Nations Unies. Ils cherchent à rejeter la responsabilité du coupable sur l'innocent, en présentant les choses comme si c'était l'URSS et non les Etats-Unis d'Amérique qui freine l'établissement de ce contrôle.

Voilà comment se présente actuellement la situation en ce qui concerne l'interdiction des armes atomiques et la conclusion d'une convention à cet effet. Voilà à quoi se réduisent les divergences d'opinion. Ce que je viens de dire montre clairement quel est le vrai responsable du sabotage des travaux entrepris en vue de parvenir à l'interdiction des armements atomiques et à la conclusion d'une convention à cet effet.

Il existe également bien d'autres problèmes importants sur lesquels on n'a pas encore réussi à aboutir à un accord, en raison de l'attitude d'obstruction adoptée par les Etats-Unis d'Amérique.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur les plus importants de ces problèmes.

Au cours des débats qui se sont déroulés au sein de la Commission de l'énergie atomique, on a soulevé à plusieurs reprises la question de la date à laquelle seraient institués le contrôle international et l'inspection des entreprises qui s'occupent de la production de l'énergie atomique, contrôle et inspection qui devaient garantir la mise en application de la convention relative à l'interdiction des armes atomiques. C'était la délégation de l'URSS qui soulevait toujours cette question, en dépit de l'attitude adoptée par les représentants des Etats-Unis.

Dès que la Commission de l'énergie atomique eut entrepris ses travaux, il est apparu clairement que le Gouvernement des Etats-Unis ne tenait pas à envisager la question de la date de l'institution du contrôle et de l'inspection des entreprises qui s'occupent de la production de produits atomiques finis (combustibles nucléaires). Cette question n'est point mentionnée dans le plan Baruch qui contient pourtant un programme complet relatif à l'établissement du contrôle et de l'inspection des sources de matières premières, et établit un plan détaillé visant à rendre les Etats-Unis d'Amérique, ou plus exactement les monopoles américains, maîtres de l'industrie atomique du monde entier.

In their statements the United States representatives did not even attempt to raise the question of time limits for the establishment of the control and inspection system. Whenever the USSR delegation raised that question, they strongly objected to discussing it on the ground that the stages of the establishment of control was a separate question that could be settled later. But they gave no indication as to when it would be possible or necessary to settle this question.

Owing to this attitude of the United States of America, the discussion in the Atomic Energy Commission has been to a large extent of an academic nature. The representatives of the United States and of those countries that support the United States plan, deliberately side-tracked the question of time limits for the establishment of control and inspection of atomic plant facilities. They tried to strip the question of time limits of its real content and switched the discussion to abstract discussion of control and inspection, devoid of all practical meaning.

It is, therefore, not in the least surprising that neither in the First Report of the Atomic Energy Commission, nor even in the Second and Third Reports, is there any reference to the question of time limits for the establishment of control and inspection. It was precisely in order to put the debates in the Atomic Energy Commission on a more practical level, that the USSR, as far back as 1947, when the First Report was under discussion, submitted a proposal (in the form of an amendment to that Report) calling for the simultaneous establishment of control and inspection of all plants producing atomic materials. This proposal read as follows:

"Control and inspection on the part of an international organ are applied in regard to all existing plants for the production of final atomic materials (nuclear fuel) immediately after an appropriate convention or conventions are put into effect."

During the discussion of this USSR proposal, the representatives of certain States submitted a further amendment, which amounted to saying that the establishment of an international control agency should precede control and inspection. This amendment was accepted by the USSR delegation, as was another amendment proposing that control and inspection should be established simultaneously over plants producing final atomic materials and over the sources of raw materials, although it must be obvious to all that the most urgent problem is the control and inspection of plants actually producing final atomic materials that can be used for the manufacture of atomic weapons.

Dans leurs déclarations, les représentants des Etats-Unis n'essayaient même pas de poser la question de délais pour l'introduction du système de contrôle et d'inspection. Lorsque cette question était soulevée par la délégation de l'URSS, ils s'opposaient énergiquement à ce qu'elle fût discutée, en alléguant que les différents stades d'établissement du contrôle constituaient une question spéciale qui pourrait être tranchée plus tard; quant à indiquer à quel moment on pourrait et devrait résoudre ce problème, ils ne le faisaient pas.

En raison de cette attitude des Etats-Unis d'Amérique, les débats de la Commission de l'énergie atomique ont eu, dans une large mesure, un caractère académique. En effet, le représentant des Etats-Unis et ceux des pays qui soutiennent le plan des Etats-Unis, évitaient délibérément la question du délai dans lequel devraient être institués le contrôle et l'inspection des installations s'occupant de la production de l'énergie atomique. Ils cherchaient à vider de son contenu réel la question des délais et transportaient la discussion sur le terrain des conversations abstraites sur le contrôle et l'inspection, conversations dénuées de tout sens réel.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la question des délais d'institution du contrôle soit complètement ignorée aussi bien dans les Deuxième et Troisième rapports que dans le Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique. C'est précisément pour placer la discussion au sein de la Commission de l'énergie atomique sur un terrain plus pratique que l'URSS a présenté, dès 1947, lors de la discussion du Premier rapport, et sous forme d'amendement à ce rapport, une proposition aux termes de laquelle le contrôle et l'inspection de toutes les entreprises s'occupant de la production de matériaux atomiques seraient institués simultanément. Cette proposition déclare:

"Le contrôle et l'inspection exercés par l'organisme international s'appliqueront, dès l'entrée en vigueur de la convention ou des conventions appropriées, à toutes les entreprises existantes fabriquant des produits atomiques finis (combustibles nucléaires)."

Au cours de la discussion sur cette proposition de l'URSS, les représentants de certains Etats ont soumis un amendement supplémentaire, aux termes duquel la création d'un organe international de contrôle devait précéder l'établissement du contrôle et de l'inspection. Cet amendement a été accepté par la délégation de l'URSS. Elle a également accepté un autre amendement prévoyant que le contrôle et l'inspection seraient introduits simultanément, tant pour les entreprises produisant des matériaux atomiques finis que pour les sources de matières premières, encore qu'il fût évident à chacun que la tâche la plus urgente était celle d'instituer le contrôle et l'inspection des entreprises qui s'occupent précisément de la fabrication des produits atomiques finis, utilisables pour la production des armes atomiques.

The United States representatives vigorously opposed the USSR proposal for the simultaneous establishment of control and inspection of all plants, even with the aforementioned amendments, once again justifying their opposition on the grounds that the question was untimely. They would have been hard put to explain why that question was untimely.

When the USSR amendment to the First Report of the Atomic Energy Commission was considered, it already became clear that the United States Government was opposed to the introduction of control and inspection of plants producing atomic materials. Thereby it clearly revealed its real position in respect not only of the prohibition of atomic weapons, but also of control and inspection.

It is utterly absurd to maintain that control and inspection should only apply to raw materials. It would be equally absurd to try to enforce the convention on control if no control or inspection had been established.

If control and inspection of all plants are not established simultaneously as soon as a convention is concluded, then what remains to be done? Here again the United States attitude towards this question is a denial of the very basis of international control.

We may well ask what this is all about and what real goal the United States is striving for by taking such an attitude. During the discussion of the USSR proposal and of a number of other questions, it became quite evident that the United States Government would like the establishment of control to be limited to the sources of raw materials. This idea is made clear in all the statements made by the United States representatives. It is not difficult to realize that acceptance of this point of view would mean that the United States industrial and financial magnates would lay their hands on the raw materials in other countries, thereby restricting the freedom of action of those other countries while fully safeguarding their own position and reserving freedom of action in the future.

It is quite impossible, however, to accept such a point of view. It would be entirely unjustified to demand the establishment of control over raw materials without the simultaneous establishment of control over plants and facilities for the production of final atomic materials. Are raw materials more dangerous than, for example, the atomic bomb? Certainly not. Raw materials by themselves do not constitute a danger. Therefore, if control is to be established, undoubtedly it must be established at one and the same time over the sources of raw material and plants producing nuclear fuel.

Les représentants des Etats-Unis se sont élevés énergiquement contre la proposition de l'URSS tendant à instituer simultanément le contrôle et l'inspection de toutes les entreprises, même avec les amendements que je viens de mentionner. Ils prétendaient une fois de plus que cette question n'était pas d'actualité. Bien entendu, ils auraient été bien embarrassés d'expliquer pourquoi elle n'était pas d'actualité.

Déjà au cours de l'examen de l'amendement de l'URSS au Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, il était apparu clairement que le Gouvernement des Etats-Unis s'opposait à l'institution du contrôle et de l'inspection sur les entreprises s'occupant de la production des matériaux atomiques. Ce Gouvernement a ainsi manifesté clairement sa vraie position à l'égard non seulement de la question de l'interdiction des armes atomiques, mais encore du contrôle et de l'inspection.

Il est manifestement absurde de prétendre que le contrôle et l'inspection ne devraient porter que sur les matières premières. Il serait tout aussi absurde de vouloir mettre en vigueur la convention sur le contrôle sans instituer le contrôle et l'inspection.

Si l'on n'institue pas le contrôle et l'inspection sur toutes les entreprises simultanément, et cela dès la conclusion de la convention, que reste-t-il à faire? L'attitude des Etats-Unis sur cette question constitue la négation de l'essence même d'un contrôle international.

On peut dès lors se demander de quoi il s'agit et quel est le but réel que visent les Etats-Unis en assumant une telle attitude. Lors de la discussion de la proposition de l'URSS, ainsi que de certaines autres questions, il est apparu clairement que le Gouvernement des Etats-Unis voulait que nous nous contentions d'instituer le contrôle des sources de matières premières. Cette idée apparaît nettement dans toutes les déclarations des représentants des Etats-Unis. Il est aisé de comprendre que l'adoption de ce point de vue permettrait aux gros industriels et aux banquiers des Etats-Unis de mettre la main sur les matières premières d'autres pays, de restreindre ainsi la liberté d'action de ces derniers, alors qu'eux-mêmes se seraient entièrement mis à l'abri, se réservant toute liberté d'action pour l'avenir.

On ne saurait cependant accepter ce point de vue. Il serait totalement injustifié de demander l'institution du contrôle des matières premières sans instituer en même temps un contrôle semblable des entreprises, c'est-à-dire des usines et installations produisant les matériaux atomiques finis. Les matières premières seraient-elles donc plus dangereuses que par exemple la bombe atomique? Certes non. Les matières premières en elles-mêmes ne présentent aucun danger. Par conséquent, si l'on institue un contrôle, il est évident qu'il doit s'exercer sur les entreprises qui produisent des combustibles nucléaires en même temps et aussi bien que sur les sources de matières premières.

The Atomic Energy Commission devoted considerable time to the question of inspection and the discussions were mainly concentrated on the United States and USSR proposals. In the course of these discussions it became clear that the United States did not really desire the establishment of an effective system of international inspection. This is evident not only from the United States representatives' attitude towards the USSR proposal for the simultaneous establishment of control and inspection of plants and raw materials, but also from their definition of the meaning and implications of inspection as a measure in the general system of controls. In the United States proposals inspection is regarded as a secondary matter and its role is altogether underestimated, whereas in the USSR proposals it is given the place that is due to it as one of the most effective means of ensuring the implementation of the convention on the prohibition of atomic weapons.

As is well known, the USSR delegation, on instructions from its Government, submitted detailed proposals concerning inspection on 11 June 1947. These proposals provided for the carrying out, by an international control agency, of periodic inspections of facilities engaged in the mining of atomic raw materials and in the production of atomic materials and energy. It also provided for special investigations by the control agency whenever there was reason to suspect violations of the convention on the prohibition of atomic weapons.

These proposals included a detailed definition of the functions and rights of the international control commission in the field of inspection. In particular, it was to investigate the activities of facilities for mining atomic raw materials and for the production of atomic energy; to check existing stocks of atomic raw materials, atomic materials, and unfinished products, and to study production operations to the extent necessary for the control of the use of atomic materials and atomic energy; etc.

The rights to be assigned to the international control commission included access to any facilities for mining, production and stockpiling of atomic raw materials and atomic materials; acquaintance with the production operations of the atomic energy facilities, to the extent necessary for the control of the use of atomic materials and atomic energy; requesting from the Government of any nation, and checking, various data and reports on the activities of atomic energy facilities; etc.

La Commission de l'énergie atomique a consacré un temps considérable à l'examen de la question de l'inspection. Cet examen a porté surtout sur les propositions des Etats-Unis et de l'URSS. Il est apparu au cours des débats qu'en réalité les Etats-Unis ne désirent pas l'institution d'un système d'inspection internationale efficace. Cela ressort non seulement de l'attitude adoptée par les représentants des Etats-Unis à l'égard de la proposition de l'URSS qui était d'instituer simultanément un contrôle et une inspection des entreprises et des matières premières, mais aussi de la manière dont les représentants des Etats-Unis concevaient l'importance et le sens de l'inspection en tant que mesure faisant partie du système général de contrôle. Les propositions des Etats-Unis relèguent la question de l'inspection à l'arrière-plan et en sous-estiment l'importance. Les propositions de l'URSS la mettent par contre en relief, car l'inspection constitue l'un des moyens les plus efficaces pour assurer la mise en vigueur de la convention sur l'interdiction des armes atomiques.

Comme on le sait, le 11 juin 1947, la délégation de l'URSS a présenté, conformément aux instructions de son Gouvernement, des propositions détaillées concernant l'inspection. Ces propositions prévoyaient qu'une commission internationale de contrôle procéderait à des inspections périodiques des entreprises s'occupant de l'extraction des matières premières atomiques et de la production des matériaux atomiques ou de l'énergie atomique; d'autre part, cette commission de contrôle procéderait à des enquêtes spéciales dans les cas où l'on soupçonnerait que la convention sur l'interdiction des armes atomiques a été violée.

Ces propositions contenaient en outre une définition détaillée des fonctions et des droits, dans le domaine de l'inspection, de la commission internationale de contrôle. La commission serait chargée notamment d'enquêter sur l'activité des entreprises qui s'occupent de l'extraction des matières premières atomiques ou qui produisent de l'énergie atomique; elle aurait à contrôler les stocks existants de matières premières atomiques, de matériaux atomiques et de produits atomiques non achevés; elle devrait étudier les opérations de production, dans la mesure nécessaire pour contrôler l'utilisation des matériaux atomiques et de l'énergie atomique, etc.

Ces propositions prévoyaient que la commission internationale de contrôle, entre autres droits, aurait accès à toutes les entreprises s'occupant de l'extraction, de la production ou du stockage des matières premières et des matériaux atomiques; serait autorisée à prendre connaissance, à l'intérieur des entreprises produisant de l'énergie atomique, des opérations de production, dans la mesure nécessaire pour contrôler l'utilisation des matériaux atomiques et de l'énergie atomique; pourrait demander au Gouvernement de tout pays communication des données et rapports de tout ordre relatifs à l'activité des entreprises produisant de l'énergie atomique, et de les vérifier, etc.

When these proposals were discussed it became evident that they did not give rise to any objections in regard to their substance, and that the measures for which they provided were generally recognized as necessary. Even the representatives of the United States were unable to raise any objections in regard to their substance. Nevertheless, the United States delegation criticized them on the grounds that they were not in accordance with the United States atomic energy control plan. In particular, it was pointed out that the USSR proposals did not provide for measures which were set forth in the United States proposals, such as:

1. Establishment of ownership by the international control agency of facilities for the production of atomic materials and atomic energy;

2. Transfer of the management of facilities for the production of atomic materials and atomic energy to the international control agency;

3. Vesting the international control agency with the right to permit or forbid countries to build plants or factories for the production of atomic energy (the so-called licensing system).

In submitting its proposals of 11 June 1947, the USSR Government had no intention of adapting them to the United States control plan, which must be rejected as being utterly unacceptable. The USSR proposals were put forward in the hope that they might form a basis for agreement, since they stem from the United Nations decision of 14 December 1946.

Combined with the convention on the prohibition of atomic weapons, the USSR proposals ensure the establishment of effective control without, however, infringing on the sovereignty and independence of the States parties to the control system.

The United States proposals, on the other hand, are incompatible with national sovereignty, as the USSR delegation has already had occasion to point out during the Security Council's discussions on the First Report of the Atomic Energy Commission. The adoption of the United States proposals would mean in practice that the United States would be given a new opportunity to interfere in the economic affairs of other States through the instrumentality of international control of atomic energy. The adoption of these proposals would mean that atomic production facilities would come under the control of the American monopolists, who are ready to ride roughshod over the sovereignty and independence of any country if it suits their selfish interests.

In support of the justice of my argument, let us merely recall that the international control

L'examen de ces propositions a montré qu'elles ne suscitaient aucune objection quant au fond et que, de l'avis général, les mesures qu'elles préconisaient étaient indispensables. Les représentants des Etats-Unis eux-mêmes ne pouvaient s'opposer à ces propositions quant au fond. Cependant, cela n'a pas empêché la délégation des Etats-Unis de leur reprocher de ne pas être conformes au plan américain de contrôle de l'énergie atomique. Elle indiquait notamment que les propositions de l'URSS ne prévoyaient pas les mesures suivantes, énoncées dans les propositions des Etats-Unis. Aux termes de ces dernières, il y aurait lieu:

1. De conférer à l'organisme international de contrôle le droit de propriété sur les entreprises produisant des matériaux atomiques et de l'énergie atomique;

2. De confier à l'organisme international de contrôle l'administration des entreprises qui s'occupent de l'extraction des matériaux atomiques ou de la production de l'énergie atomique;

3. D'octroyer à l'organisme international de contrôle le droit d'accorder ou de refuser à tel ou tel pays l'autorisation de construire des usines ou installations destinées à la production de l'énergie atomique (c'est là ce qu'on appelle le système des licences).

En présentant ses propositions du 11 juin 1947, le Gouvernement de l'URSS n'avait aucunement en vue de les adapter au plan de contrôle élaboré par les Etats-Unis; en effet, ce plan doit être rejeté comme entièrement inacceptable. En soumettant ses propositions, l'URSS espérait qu'elles pourraient servir de base à un accord, puisqu'elles découlent de la décision prise par l'Organisation des Nations Unies le 14 décembre 1946.

Conjointement avec la convention sur l'interdiction des armes atomiques, les propositions de l'URSS permettent d'instituer un contrôle efficace, sans porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance des Etats qui prendraient part à ce système de contrôle.

Par contre, les propositions des Etats-Unis sont incompatibles avec la souveraineté des Etats, et la délégation de l'URSS l'a déjà fait observer au Conseil de sécurité lors de l'examen du Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique. En adoptant les propositions des Etats-Unis, nous fournirions à ceux-ci une nouvelle possibilité de s'ingérer dans la vie économique des autres Etats, car ils pourraient le faire par l'intermédiaire d'un organisme international de contrôle de l'énergie atomique. Si ces propositions étaient adoptées, toutes les entreprises de production de l'énergie atomique passeraient sous le contrôle des monopoles américains, qui n'hésiteraient pas à fouler aux pieds la souveraineté et l'indépendance de n'importe quel pays pourvu que cela puisse servir leurs intérêts égoïstes.

Pour se rendre compte du bien-fondé de mon argumentation, il suffit de se rappeler que l'or-

agency which it is proposed to vest with such rights, pursuant to that plan, is devised as an obedient tool of American industrialists and financiers, which will simply carry out their will and satisfy their requirements.

The USSR Government has no intention of permitting a situation, whereby the national economy of the Soviet Union or particular branches of that economy would be placed under foreign control. The Governments of some other countries may look at this question in a different light; that is their affair.

I might add that the United States proposals are unacceptable for the further reason that they are incompatible with the principle of unanimity of the permanent members of the Security Council. As far back as 1946, the United States representative submitted a proposal on the subject of the veto in connexion with the question of sanctions. Although that matter was never discussed in detail either in the Atomic Energy Commission or in the Security Council, nevertheless, the position of the United States Government in that regard is clear enough. It is attempting to limit the application of the rule of unanimity in so far as sanctions are concerned.

However, the question of sanctions is perfectly clear. Only the Security Council can apply sanctions. Yet the representatives of the United States are trying to push through proposals which would also empower the international control agency to impose sanctions.

The meaning of the United States proposals is not hard to grasp. Their acceptance would mean that decisions on sanctions would be adopted by a simple majority at the dictation of the United States representatives. If we recall what happened to a good many decisions taken in the General Assembly, the Economic and Social Council and other organs of the United Nations, it is easy to realize what this would lead to in practice. To hope that the USSR would accept such proposals is indeed to lose all sense of reality.

The USSR has repeatedly pointed out that the sternest measures, including sanctions, must be provided in cases of violation of the convention on the prohibition of atomic weapons. I have already pointed out that the USSR draft convention on the prohibition of atomic weapons contains a special clause according to which any violation of the convention is to be regarded as a most serious crime against humanity.

Furthermore, the USSR delegation submitted simultaneously with the draft convention a proposal providing for the creation of a special committee for the prevention of the utilization of atomic energy to the detriment of mankind. It was to be one of the tasks of that committee to elaborate a system of sanctions against the unlawful utilization of atomic energy. In this

ganis. in national de contrôle auquel on veut confier les droits doit être, selon les auteurs de ce plan, un instrument docile des industriels et financiers américains, et doit se borner à exécuter leur volonté et à satisfaire leurs désirs.

L'URSS ne consentira jamais à placer son système économique ou certaines branches de son économie sous contrôle étranger. Peut-être les Gouvernements de certains pays envisagent-ils ce problème sous un jour différent; ils sont libres de le faire.

Je voudrais ajouter que les propositions des Etats-Unis sont inacceptables pour une autre raison encore. En effet, elles sont contraires au principe de l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité. Le représentant des Etats-Unis a soumis dès 1946, à l'occasion de l'examen du problème des sanctions, une proposition relative à la question du veto. Bien que la Commission de l'énergie atomique et le Conseil de sécurité n'aient jamais examiné cette question en détail, l'attitude adoptée à cet égard par le Gouvernement des Etats-Unis est parfaitement claire. Ce Gouvernement cherche à restreindre l'usage de la règle de l'unanimité en ce qui concerne la question des sanctions.

Pourtant cette question est absolument claire. Seul le Conseil de sécurité a le droit d'appliquer des sanctions. Quant aux représentants des Etats-Unis, ils s'efforcent de nous faire adopter des propositions selon lesquelles l'organisme international de contrôle pourrait lui aussi appliquer des sanctions.

Le sens des propositions des Etats-Unis est clair. Si on les adoptait, les décisions concernant les sanctions seraient prises à la majorité simple et dictées par les représentants des Etats-Unis. Pour entrevoir les résultats pratiques d'une telle méthode il suffit de se rappeler à quoi ont abouti un grand nombre de décisions prises par l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social et par d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Il faut vraiment avoir perdu le sens des réalités pour espérer que l'URSS puisse accepter ces propositions.

L'URSS a indiqué à plusieurs reprises que, en cas de violation de la convention sur l'interdiction des armes atomiques, il faut prévoir les mesures les plus rigoureuses et même des sanctions. J'ai déjà fait remarquer que le projet de convention sur l'interdiction des armes atomiques soumis par l'URSS contenait une clause spéciale selon laquelle la violation de cette convention devait être considérée comme un crime d'une gravité extrême contre l'humanité.

De plus, au moment de soumettre à la Commission de l'énergie atomique le projet ci-dessus mentionné, la délégation de l'URSS a proposé de créer un comité spécial qui serait chargé d'empêcher l'utilisation de l'énergie atomique à des fins nuisibles à l'humanité. Ce comité aurait eu notamment pour tâche d'élaborer un système de sanctions contre l'utilisation illégale de l'éner-

connexion, however, it must be noted that the representatives of the United States refused to accept this proposal of the USSR.

Of course the whole question of sanctions requires further study, but such study must be based on the United Nations Charter and the principles embodied therein. By maintaining an entirely different attitude, the United States revealed its real intentions. It wishes to convert the international control agency, which is to carry out the day-to-day functions of control and inspection, not only into a kind of trust controlling all the atomic facilities of the world, but into something like a police organization. The final touch would be to place at the head of that organization some retired American general.

Only exceedingly naïve minds can regard the United States proposals as a possible basis for agreement. Actually, they are not even intended to foster such agreement. Past experience in the Atomic Energy Commission shows that these proposals are merely designed to frustrate the establishment of international control over atomic energy. As a result of this attitude of the United States Government, the Atomic Energy Commission has been unable to reach agreement on any important questions.

It would seem that the situation which has arisen should compel us to seek agreement on proposals which could serve as an effective basis for such agreement. That would be a logical way out of the present situation if all the States represented on the Atomic Energy Commission, which are also represented on the Security Council, were guided primarily by the common interests of the United Nations and by the desire for the maintenance of peace.

Instead of seeking agreement, the representatives of the United Kingdom, France and the United States have proposed that the work of the Atomic Energy Commission should be suspended altogether and that the whole question of atomic control should be laid before the General Assembly at its next regular session.

What reasons were given by these delegations for their proposal? Their reasons were rather odd. They said that since no agreement had been reached in the Atomic Energy Commission, we should let the General Assembly try its luck. At the same time, of course, they did not stint themselves in unfounded accusations against the USSR, whose position was said to be an obstacle to the establishment of international control.

The USSR delegation objected to this proposal on the grounds that the point at issue was not which organ of the United Nations should consider the question of international control, but what proposals should be submitted for consideration and what would be the positions

atomique. Il faut remarquer à ce propos que les représentants des Etats-Unis n'ont pas voulu accepter cette proposition de l'URSS.

Certes, la question des sanctions demande à être examinée de plus près, mais cet examen doit se fonder sur la Charte de l'Organisation des Nations Unies et sur les principes qui y sont énoncés. Les Etats-Unis, qui ont adopté une tout autre attitude à l'égard de cette question, ont révélé par là même leurs intentions véritables. En effet, ils voudraient que cet organisme international de contrôle, chargé des fonctions courantes de contrôles et d'inspection, devienne une espèce de trust dirigeant toutes les entreprises atomiques du monde, et même une sorte d'institution policière. Il ne reste qu'à proposer de placer à la tête de cette institution quelque général américain retraité.

Il faut être extrêmement naïf pour espérer que les propositions des Etats-Unis puissent servir de base à un accord. En réalité, elles ne sont pas du tout destinées à contribuer à cet accord. L'expérience acquise au cours des travaux de la Commission de l'énergie atomique montre que ces propositions ont pour seul but de saboter l'institution d'un contrôle international de l'énergie atomique. C'est par suite de cette attitude du Gouvernement des Etats-Unis que la Commission de l'énergie atomique s'est montrée incapable d'aboutir à un accord sur toute question de quelque importance.

Etant donné la situation actuelle, il semblerait que nous devrions chercher à nous entendre sur des propositions qui peuvent effectivement servir de base à un accord. Cette conclusion s'imposerait si tous les Etats représentés à la Commission de l'énergie atomique (et qui font également partie du Conseil de sécurité) se laissaient enfin guider, avant tout, par les intérêts communs des Nations Unies et par le souci de maintenir la paix.

Mais, au lieu de rechercher cet accord, les représentants du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis ont proposé de suspendre les travaux de la Commission de l'énergie atomique et de soumettre toute la question du contrôle de l'énergie atomique à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale.

Comment ces délégations ont-elles motivé leur proposition? Leurs arguments sont assez étranges. En effet, elles ont affirmé que puisque la Commission de l'énergie atomique n'a pu aboutir à aucun accord, il faudrait laisser l'Assemblée générale tenter sa chance. En même temps, elles n'ont pas manqué d'accuser à tort l'URSS d'avoir adopté une attitude qui empêche l'institution du contrôle international.

La délégation de l'URSS s'est élevée contre cette proposition en faisant observer que le choix de l'organe des Nations Unies chargé d'examiner la question du contrôle n'a que peu d'importance. Ce qui importe, ce sont les propositions qu'on lui soumettrait et l'attitude qui serait

of the various States in regard to fundamental questions and especially in regard to the prohibition of atomic weapons.

The USSR delegation pointed out some time ago that the representatives of the United States and the United Kingdom were determined to secure at all costs the adoption of a resolution to the effect that the USSR proposals did not ensure effective control. Such a resolution was adopted by the majority of the Working Committee on 5 April of this year [*document AEC/C.1/76*]. At the same meeting the Working Committee adopted a report which was subsequently embodied in the Third Report of the Atomic Energy Commission which we are now considering.

Neither that resolution nor the report of the Working Committee states the reasons why the USSR proposals cannot serve as a basis for agreement. The authors of these documents confine themselves to incidental remarks to the effect that prohibition of atomic weapons does not have the importance which the USSR attaches to it, that that country's proposals regarding inspection do not ensure the creation of effective control, and that the USSR proposals concerning the prevention of clandestine activities in the field of atomic energy production do not constitute adequate safeguards.

In this connexion, it must be pointed out that the position of the USSR in these matters, as in a number of other questions, is often distorted. Thus, for instance, the authors of those documents allege that the USSR underestimates the importance of prevention and suppression of clandestine activities in the field of atomic energy production. Specifically, they point out that it is one of the defects of the USSR proposals that although, besides inspection they make provision for special investigations, such investigations are to be carried out only when a State is suspected of violating the convention.

It is true that the USSR proposals provide for special investigations when there are reasons to suspect a State of having violated the convention. But that is the only correct way to state the question. Indeed, special investigations cannot be carried out in the absence of any grounds or valid reason for them. I fail to see why these proposals should be unacceptable.

Can there really be anybody who pictures special investigations as a sort of gallivanting about the territory of a foreign State without any reason or justification? I think that if the authors of those documents pursue such an idea further, they will put themselves in a rather ridiculous situation.

It must be noted that the Second and Third Reports of the Atomic Energy Commission, approved by a majority of that Commission, contain no original ideas whatsoever. Both re-

adoptée par les différents Etats à l'égard des questions essentielles, et notamment à l'égard de l'interdiction des armes atomiques.

La délégation de l'URSS a déjà fait remarquer que les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni voulaient obtenir à tout prix l'adoption d'une résolution selon laquelle les propositions de l'URSS ne permettraient pas d'instituer un contrôle efficace. Cette résolution a été adoptée le 5 avril dernier par la majorité des membres du Comité de travail [*document AEC/C.1/76*]. Le Comité a approuvé, au cours de la même séance, un rapport qui a été incorporé par la suite au Troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique que nous examinons maintenant.

Ni la résolution, ni le rapport du Comité de travail n'expliquent pourquoi les propositions de l'URSS ne peuvent pas servir de base à une entente. Les auteurs de ces documents se bornent à indiquer en passant que l'interdiction de l'arme atomique n'aurait pas l'importance que lui attribue l'URSS, que les propositions de ce pays relatives à l'inspection ne garantiraient pas la création d'un contrôle efficace et que les propositions de l'URSS sur la répression des activités clandestines dans le domaine de la production de l'énergie atomique ne constitueraient pas une garantie suffisante.

Il faut relever à ce propos que l'attitude adoptée par l'URSS à l'égard de ces questions, ainsi qu'à l'égard de certains autres problèmes, fait souvent l'objet d'interprétations tendancieuses. Ainsi, les auteurs de ces documents prétendent que l'URSS n'attache pas assez d'importance aux problèmes de la répression et de la suppression des activités clandestines dans le domaine de la production de l'énergie atomique. Ils affirment notamment que les propositions de l'URSS ont le défaut suivant: bien que, en dehors de l'inspection, elles prévoient des enquêtes spéciales, elles n'envisagent ces enquêtes que dans les cas où l'on soupçonnerait l'un quelconque des Etats d'avoir violé la convention.

Il est exact que, aux termes des propositions de l'URSS, il y aurait lieu d'ouvrir une enquête spéciale chaque fois qu'on soupçonnerait un Etat d'avoir violé la convention. Mais c'est là la seule façon raisonnable de poser le problème. En effet, pour procéder à une enquête spéciale de ce genre, il faut avoir une raison, ou tout au moins un prétexte valable. Je ne vois pas pourquoi ces propositions seraient inacceptables.

Y a-t-il vraiment des gens qui s'imaginent que procéder à une enquête spéciale consiste simplement à faire une excursion sur le territoire d'un pays étranger, sans raison et sans justification aucune? En développant une pareille idée, les auteurs de ces documents se mettraient, à mon avis, dans une situation fort ridicule.

Il y a lieu de noter que les Deuxième et Troisième rapports de la Commission de l'énergie atomique adoptées par la majorité de cette Commission, ne contiennent aucune idée originale.

ports are developments of some points made in the First Report of the Atomic Energy Commission which, in turn, is a repetition of the original United States proposals of 14 June 1946.⁵

The Second Report of the Atomic Energy Commission is largely devoted to the operational functions of the international agency. It contains a detailed description of those functions in the field of scientific research activities, location and mining of ores, purification and processing of source materials, stockpiling and distribution of nuclear fuels, and the rights of, and limitations on, the international agency in relation to inspections, surveys and explorations. Yet all the conclusions reached on these questions are formulated as a rule in a very vague and indefinite form, and merely develop or repeat all the basic provisions of the First Report with somewhat greater precision in the sense that the United States plan to vest the international agency with extensive rights, including the right to interfere in the economic life of any State, has been expressed even more crudely in the Second Report.

What I have said regarding the Second Report applies even to a greater extent to the Third Report, in so far as the latter contains documents approved by the majority of the Atomic Energy Commission. The Third Report contains a repetition in concise form of the basic provisions of the United States proposals, slightly diluted, it is true, by the use of technical terminology. It reiterates the United States proposals regarding the functions and powers of the control agency, clandestine activities, scientific research work in the field of atomic energy, measures of prevention and repression, stages, etc.

All this shows that the United States, the United Kingdom and France, which took the initiative in raising the question of suspending the Atomic Energy Commission's work, have decided to go "all out" as the saying goes, knowing perfectly well that they are merely complicating the problem of future negotiations.

In conclusion, I should like to touch upon one or two other matters which need to be clarified in the Security Council.

The representatives of the United States often assert that their proposals with regard to atomic control are preferable to the USSR proposals because they are supported by scientific and technical data. In this connexion, they refer to the well-known report of the Scientific and Technical Committee, prepared in 1946 and dealing with the scientific and technical aspects of international control.

⁵ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, First Year, No. 1.

Ils développent tous deux certaines thèses contenues dans le Premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, rapport qui, à son tour, ne fait que reproduire les premières propositions des Etats-Unis en date du 14 juin 1946⁵.

Le Deuxième rapport de la Commission de l'énergie atomique traite essentiellement des fonctions exécutives de l'organisme international. Ce rapport contient une description détaillée de ces fonctions dans le domaine de la recherche scientifique: il parle de la prospection et de l'extraction des minerais, du raffinage et du traitement des matières premières, du stockage et de la distribution des combustibles nucléaires, et de l'étendue et des limites des droits de l'organisme international en matière d'inspections, de reconnaissances et de prospections. Cependant, toutes les conclusions relatives à ces questions sont formulées en général d'une façon extrêmement vague et confuse et reviennent à développer, ou même à répéter toutes les dispositions essentielles du Premier rapport, avec un peu plus de précision. En effet, la tendance des Etats-Unis, qui est d'attribuer à l'organisme international de contrôle des droits extrêmement étendus et même de lui permettre d'intervenir dans la vie économique des différents Etats, a trouvé dans le Deuxième rapport une expression encore plus brutale.

Ce que je viens de dire au sujet du Deuxième rapport vaut encore plus pour le Troisième rapport, dans la mesure où celui-ci contient des documents approuvés par la majorité de la Commission de l'énergie atomique. Le Troisième rapport reproduit sous une forme résumée les parties essentielles des propositions des Etats-Unis, tout en les atténuant un peu par l'emploi d'une terminologie technique. En effet, il reprend les propositions américaines concernant les fonctions et pouvoirs de l'organisme de contrôle, les opérations clandestines, les travaux de recherche scientifique dans le domaine de l'énergie atomique, les mesures préventives et punitives, les stades, etc.

Tout cela montre que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, qui ont proposé de suspendre les travaux de la Commission de l'énergie atomique, sont décidés à "aller jusqu'au bout", bien qu'ils se rendent parfaitement compte que leur attitude rendra plus difficiles encore les négociations futures.

Avant de terminer, je me permettrai d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur une ou deux questions qu'il y a lieu d'éclaircir.

Les représentants des Etats-Unis affirment souvent que leurs propositions concernant le contrôle de l'énergie atomique se distinguent favorablement des propositions de l'URSS, étant donné qu'elles s'appuient sur des données scientifiques et techniques. A ce propos, ils citent le rapport rédigé en 1946 par le Comité scientifique et technique et qui traite de l'aspect scientifique et technique du contrôle international.

⁵ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, Première Année, No 1.

Such an assertion is a distortion of the facts. The report of the Scientific and Technical Committee draws only one conclusion, namely, that from the scientific and technical point of view, the establishment of international control over atomic energy is feasible. That is the only conclusion reached by the Scientific and Technical Committee, in whose work a USSR expert also took part. The Committee set itself no further tasks and its report does not contain any other conclusions.

The Committee did not discuss either the United States or the USSR proposals. Its task was strictly limited, which is perfectly understandable in view of the fact that it possessed no factual data for detailed analysis or detailed conclusions. Indeed, no such data were placed at its disposal, so that its conclusions are of a hypothetical nature, since the Committee worked on abstract data and examples. Having no concrete scientific or technical data on atomic production at its disposal, the Committee could not, obviously, determine whether any of the proposals did or did not ensure the establishment of effective control.

Hence, in reply to the assertions that the report of the Scientific and Technical Committee justifies the United States proposals, the USSR delegation can assert with equal justification that it confirms the validity of their proposals, since the latter acknowledge not only the necessity but also the feasibility from the scientific and technical standpoint, of establishing international control over atomic energy.

All this shows how artificial and unfounded are the attempts to prove that the scientific and technical data bear out the United States proposals.

I cannot refrain from mentioning another fact which sheds further light on the United States attitude. It cannot be denied that the representatives of the United States have firmly refused to discuss questions on which there was any sign of a reconciliation of views. I refer, for instance, to the question of scientific research on which the USSR delegation submitted certain proposals. These proposals did not encounter any objections with regard to their substance. They contained nothing unacceptable even to the United States representatives, if we may judge from the fact that the United States delegation raised no objections in regard to their substance.

Nevertheless, the United States representatives did not agree to the USSR proposals. They feared a compromise of views more than anything else. Whenever agreement on any question was in sight, the United States delegation did everything in its power to avoid it and to maintain or even deepen the cleavage.

Cette affirmation ne correspond pas à la situation véritable. Le rapport du Comité scientifique et technique ne contient qu'une seule conclusion, à savoir qu'il est parfaitement possible, du point de vue scientifique et technique, d'instituer un contrôle international de l'énergie atomique. Le Comité scientifique et technique, au travail duquel collaborait également un expert de l'URSS, en est resté là. Le Comité ne s'était assigné aucune autre tâche et son rapport ne contient pas d'autres conclusions.

Le Comité n'a examiné ni les propositions des Etats-Unis ni celles de l'URSS, et ne s'est assigné qu'une tâche limitée. Cela se comprend d'ailleurs, car il n'avait à sa disposition aucune donnée concrète qui lui eût permis d'étudier la question sous tous ses aspects et de formuler des conclusions détaillées. En effet, personne ne lui avait soumis de renseignements de cette nature. Aussi ses conclusions ont-elles un caractère purement théorique, puisque le Comité a dû se servir de données et d'exemples abstraits. Le Comité, qui n'avait à sa disposition aucun renseignement précis d'ordre technique ou scientifique en ce qui concerne la production de l'énergie atomique, ne pouvait évidemment pas établir si telle ou telle proposition permettait ou non d'assurer l'établissement d'un contrôle efficace.

C'est pourquoi, lorsqu'on prétend que le rapport du Comité scientifique et technique justifie les propositions des Etats-Unis, la délégation de l'URSS est bien fondée en affirmant à son tour que ce rapport confirme la validité de ses propres propositions qui reposent, elles aussi, sur l'idée qu'il est non seulement nécessaire, mais encore possible — du point de vue scientifique et technique — d'instituer un contrôle international de l'énergie atomique.

Cela montre à quel point sont artificielles et injustifiées toutes les tentatives visant à démontrer que les données scientifiques et techniques viennent appuyer les propositions américaines.

Je ne puis m'empêcher de mentionner un autre fait qui montre encore plus clairement l'attitude adoptée par les Etats-Unis. Personne ne saurait nier que les représentants des Etats-Unis se sont énergiquement refusés à discuter les questions sur lesquelles un rapprochement paraissait possible. Je vais citer, à titre d'exemple, la question des recherches scientifiques, au sujet de laquelle la délégation de l'URSS avait soumis certaines propositions. Personne ne s'est opposé à ces propositions quant au fond. Elles ne contenaient rien d'inacceptable, même pour les représentants des Etats-Unis, puisque la délégation de ce pays n'a élevé aucune objection de fond.

Néanmoins, les représentants des Etats-Unis ont refusé d'accepter les propositions de l'URSS. Plus que toute autre chose, ils craignaient un rapprochement de vues. Chaque fois que, sur une question ou sur une autre, on entrevoyait une possibilité de rapprochement, la délégation des Etats-Unis faisait de son mieux pour l'empêcher, et pour maintenir ou même accentuer les divergences.

This is further confirmation of the fact that the persistent aim of the United States Government is to frustrate the establishment of international control over atomic energy. It is therefore clear that the responsibility for the present situation rests primarily on the United States Government. It can only be regretted that certain other States, such as the United Kingdom, have joined in the attempts to prevent control over atomic energy, although the establishment of such control is in the interests of the peoples of all the countries of the world. The only ones who are not interested in it are the warmongers who are still carrying on their criminal activities with impunity especially in the United States, in contravention of the General Assembly resolution of 3 November 1947⁴ condemning war propaganda.

The USSR and its Government have always advocated the establishment of strict and effective international control over atomic energy. Generalissimo Stalin has repeatedly stressed the need to establish such control, and Mr. Molotov, Minister of Foreign Affairs of the USSR, also spoke of it at the New York session of the General Assembly in 1946 during the discussion on the general reduction of armaments and prohibition of atomic weapons.

The representatives of the USSR on the Atomic Energy Commission and the Security Council are constantly stressing the need for such control, in the hope that the United States Government will at last realize that the United States, no less than the Soviet Union, has a stake in the establishment of international control over atomic energy to ensure its use only for peaceful purposes and for the good of mankind.

At the Council's meeting of 11 June [318th meeting] we heard statements by the representatives of the United States and the United Kingdom. They repeated their usual arguments in favour of majority conclusions and recommendations, that is to say, in favour of the United States proposals embodied in all three reports of the Atomic Energy Commission. At the same time, they did not fail to assert, as usual, without any foundation, that the USSR attitude was the cause of all breakdowns in the negotiations on atomic control. This was done in order to justify the demand for suspension of the Atomic Energy Commission's work and to conceal the real reasons for that demand.

The United States representative went even further. He submitted a draft resolution which provides for approval by the Security Council of the majority conclusions and recommenda-

Cela montre, une fois de plus, que le Gouvernement des Etats-Unis tient absolument à saboter l'institution d'un contrôle international de l'énergie atomique. Il est donc clair que c'est le Gouvernement des Etats-Unis qui est le principal responsable de la situation présente. Il est du reste fort regrettable, que certains autres pays, et notamment le Royaume-Uni, se joignent à ceux qui cherchent à saboter l'établissement du contrôle de l'énergie atomique, alors que les peuples du monde entier ont intérêt à ce contrôle. Les seuls qui n'ont pas intérêt à ce que ce contrôle soit institué sont les incitateurs à la guerre qui, malgré la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 1947⁴ et condamnant la propagande en faveur de la guerre, continuent à se livrer impunément, notamment aux Etats-Unis, à leurs activités criminelles.

L'URSS et son Gouvernement n'ont jamais cessé de préconiser l'institution d'un contrôle international strict et efficace de l'énergie atomique. Le généralissime Staline a déclaré maintes fois qu'il était nécessaire d'instituer ce contrôle. M. Molotov, Ministre des affaires étrangères de l'URSS, l'a affirmé lui aussi lorsque l'Assemblée générale, à la session qu'elle a tenue en 1946 à New-York, discutait de la réduction générale des armements et de l'interdiction des armes atomiques.

Tant à la Commission de l'énergie atomique qu'au Conseil de sécurité, les représentants de l'URSS ne cessent de répéter qu'il est nécessaire d'instituer ce contrôle, dans l'espoir que le Gouvernement des Etats-Unis comprendra enfin que son pays, tout autant que l'Union soviétique, a intérêt à ce que l'on crée un contrôle international de l'énergie atomique, afin que cette énergie puisse être utilisée à des fins exclusivement pacifiques et pour le bien de l'humanité.

Au cours de sa séance du 11 juin [318ème séance], le Conseil de sécurité a entendu les déclarations des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Ceux-ci n'ont fait que répéter leurs déclarations habituelles en faveur des conclusions et recommandations de la majorité, c'est-à-dire en faveur des propositions des Etats-Unis qui figurent dans les trois rapports de la Commission de l'énergie atomique. Ils n'ont pas manqué cette occasion d'alléguer une fois de plus, mais toujours sans justification aucune, que c'est l'attitude de l'URSS qui est à l'origine de tous les échecs subis au cours des négociations sur le contrôle de l'énergie atomique. Ces déclarations étaient destinées à justifier les demandes relatives à la suspension des travaux de la Commission de l'énergie atomique et à masquer les motifs véritables de leurs auteurs.

Le représentant des Etats-Unis est allé encore plus loin. Il a introduit un projet de résolution tendant à faire approuver par le Conseil de sécurité les conclusions et recommandations de

⁴ See *Resolutions adopted by the General Assembly during its second session, resolution 110 (II), page 14.*

⁴ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant sa deuxième session, résolution 110 (II), page 14.*

tions set forth in the Atomic Energy Commission's reports, including the First Report. Yet, when that Report was discussed by the Security Council in 1947, the USSR delegation repeatedly stated that it was unacceptable. The submission of such a resolution is utterly senseless in view of the serious divergencies between the positions of the USSR and the United States. It is apparently dictated only by the desire to elicit a USSR veto. It cannot be explained in any other way.

Of course, the USSR delegation categorically rejects the United States resolution and the clumsy tactics of the United States representatives who have submitted this resolution. If it is not withdrawn by the United States delegation the resolution must be rejected.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): It is now almost exactly two years since the Atomic Energy Commission first met.^a It undertook the study entrusted to it, fully aware of its exceptional character, of the upheaval caused by the discovery of nuclear fission, and of the dangers, unprecedented in the history of the world, to which the use of atomic weapons would expose mankind.

The Commission's work was carried on owing to the steady co-operation—both in the Commission and within each of the responsible delegations—between experts in diplomatic and political relations and men trained in the rigorous discipline of science.

The report^a in which the results of this prolonged work are now presented to the Security Council is certainly most remarkable from the technical point of view and, more broadly speaking, from the point of view of reason. Nevertheless, the Commission has finally been forced to recognize that it was confronted with difficulties beyond the scope of its competence, and it recommends, in conclusion, that its work should be suspended and that the three successive reports^c prepared by it should be transmitted to the General Assembly for consideration at its next session.

The presentation of these reports seems to us to lead to a certain number of conclusions which exceed the scope of the use of atomic weapons. The introduction of atomic weapons and the constant increase in the range of bomber aircraft has utterly upset our traditional concepts of security. Military power as it has been hitherto understood ceases to be a dominating factor in the security of States. At the same time that industrial potential is becoming increasingly

la majorité, telles qu'elles figurent dans les rapports de la Commission de l'énergie atomique, et notamment dans le Premier rapport de cette Commission. Or, au cours de l'examen de ce dernier rapport au Conseil de sécurité en 1947, la délégation de l'URSS a déclaré à plusieurs reprises qu'il était inacceptable. L'introduction d'un tel projet de résolution est absolument dépourvue de sens, étant donné les graves divergences de vues entre l'URSS et les Etats-Unis à ce sujet. C'est sans doute pour provoquer un veto de l'URSS qu'on a tenu à présenter ce texte. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut interpréter cette action.

Il va sans dire que la délégation de l'URSS s'oppose énergiquement tant à la résolution américaine qu'à la tactique maladroite des représentants des Etats-Unis qui ont introduit ce texte. Si la délégation des Etats-Unis ne retire pas son projet de résolution, il faudra le rejeter.

M. PARODI (France): Il y a maintenant presque deux ans que la Commission de l'énergie atomique a tenu sa première réunion^a. Elle a entrepris l'étude dont elle avait été chargée, complètement avertie et consciente du caractère exceptionnel de ce travail, du bouleversement que représentait la découverte de la fission nucléaire, et des dangers, sans précédent dans l'histoire du monde, auxquels l'humanité serait exposée par l'emploi des armes atomiques.

Le travail de la Commission a été poursuivi grâce à une collaboration constante, au sein de la Commission même et à l'intérieur de chacune des délégations responsables, d'hommes spécialisés dans les relations diplomatiques et politiques ainsi que d'hommes formés aux disciplines rigoureuses de la science.

Le rapport^a qui présente maintenant au Conseil de sécurité les résultats de ce long travail est certainement un très remarquable rapport au point de vue technique et, plus largement, du point de vue de la raison. La Commission s'est cependant vue obligée de constater, en fin de compte, qu'elle se heurtait à des difficultés dépassant le domaine de sa compétence et elle recommande, en conclusion, la suspension de ses travaux et la transmission des trois rapports successifs élaborés^c par elle à l'Assemblée générale pour examen au cours de sa prochaine session.

La présentation de ces rapports nous paraît conduire à un certain nombre de constatations qui dépassent le cadre même de l'emploi de l'arme atomique. L'apparition des armes atomiques et l'extension constante du rayon d'action des avions de bombardement bouleversent nos conceptions traditionnelles de la sécurité. La puissance militaire, telle qu'elle était jusqu'ici comprise, cesse d'être un facteur dominant de la sécurité des Etats. Si le potentiel industriel prend

^a See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, No. 1.

^b See document AEC/31.

^c See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, Special Supplement; *Ibid.*, Second Year, Special Supplement and document AEC/31.

^a Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, No 1.

^b Voir le document AEC/31.

^c Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, Supplément spécial; *Ibid.*, Deuxième Année, supplément spécial; et document AEC/31.

important, the day may not be far off when a country's vulnerability will be in direct proportion to its industrial strength.

At the same time, we note the disappearance of geographical advantages which until now have safeguarded certain countries from attack and have made others invincible. We also foresee the time when, even before the breach of peace, preparations for a future war will place upon the few nations still capable of such an effort burdens so great that the political, economic and social institutions which they have set up and which have hitherto stood firm against the ravages of time and war will be undermined and shaken to their very foundations.

A new concept of security is needed to fit so new a situation. The Third Report of the Atomic Energy Commission, in its first chapter, brings out certain elements which in our opinion have become essential for the establishment of a real peace.

This report, like those which have preceded it, suggests a solution of the problem of atomic energy control. It is no more than a partial solution of the whole problem of general security; but the specific problem is of such a nature that even a partial solution must aid in resolving the difficulties arising in other fields. For the first time, in connexion with this limited but vital problem, we are beginning to see a way to put an end to all danger of war.

The Commission has been unable to achieve unanimity, and it notes that, in the atmosphere of rivalry which surrounds international relations, it cannot isolate a zone of calm for the development of atomic energy for purely peaceful purposes. This does not mean that the Commission's sustained effort has been useless; on the contrary, we hope that the necessity for these recommendations will ultimately be recognized.

The unleashing of nuclear force, which raises the greatest peril our civilization has yet faced, forces us to give very close attention to the problem of normalizing and regulating international relations.

The control plan proposed by the majority of the Commission represents a wedge driven deep into the structure of traditional concepts of international relations. This plan, which may seem bold today, is inspired by the true wisdom which circumstances demand on the part of Governments.

Speaking in the name of a country which has frequently in the course of long history, sacrificed its security to its ideals, the French delegation considers that the time has come to say frankly to the nations which will convene for the

une importance de plus en plus grande, nous constatons en même temps que le jour n'est peut-être pas éloigné où la vulnérabilité d'un pays deviendra directement fonction de sa puissance industrielle.

En même temps, nous voyons s'évanouir les avantages géographiques qui, jusqu'à présent, avaient mis certains pays hors d'atteinte et en avaient rendu d'autres invincibles. Nous voyons aussi venir le moment où, avant même la rupture de la paix, la préparation à une guerre future imposera aux quelques peuples encore capables de cet effort des charges telles que les institutions politiques, économiques ou sociales qu'ils se sont données et qui, jusqu'ici, avaient résisté aux épreuves du temps et de la guerre, seront minées et ébranlées jusque dans leurs fondements.

A une situation si nouvelle doit correspondre une conception nouvelle de la sécurité. Le Troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique dégage, dans son premier chapitre, certains traits qui nous paraissent être devenus essentiels pour l'établissement d'une vraie paix.

Ce rapport — comme ceux qui l'ont précédé — préconise une solution du problème du contrôle de l'énergie atomique. Ce n'est là qu'une solution partielle du problème d'ensemble de la sécurité générale; mais la nature de ce problème particulier est telle qu'une solution même partielle ne peut manquer de contribuer à la solution des difficultés qui se présentent dans les autres domaines. Pour la première fois, nous apercevons, à l'occasion de ce problème limité mais essentiel, les moyens de mettre fin au danger de la guerre elle-même.

La Commission n'a pu parvenir à l'unanimité et constate que, dans l'atmosphère de rivalité qui caractérise les rapports internationaux, elle ne peut trouver une zone calme permettant le développement de l'énergie atomique à des fins purement pacifiques. Cela ne veut pas dire que les longs efforts de la Commission aient été inutiles, et nous gardons au contraire l'espoir que le caractère nécessaire de ces recommandations sera finalement reconnu.

En faisant courir à notre civilisation le plus grave péril qu'elle ait encore rencontré, la libération de la force nucléaire nous contraint à aborder sur un plan très précis le problème de la normalisation et de la réglementation des rapports internationaux.

Le plan de contrôle qui a été proposé par la majorité de la Commission constituera un coin enfoncé profondément dans l'édifice des conceptions traditionnelles des rapports internationaux. Ce plan, qui peut paraître aujourd'hui audacieux, s'inspire de la vraie sagesse que les circonstances exigent des Gouvernements.

Parlant au nom d'un pays qui a souvent, dans sa longue histoire, sacrifié sa sécurité à son idéal, la délégation française pense que l'heure est venue de dire franchement aux nations qui s'assembleront pour la troisième session de l'Assem-

third session of the General Assembly of the United Nations that the realistic and objective study of the problem carried out by the Commission constitutes our only protection against the dangers which threaten us.

My Government, therefore, supports the proposal to transmit the three reports to the General Assembly.

Mr. TSIANG (China): My delegation is profoundly disturbed by the fact that the Atomic Energy Commission has failed to reach agreement on the tasks for which it was created by the General Assembly. The minority of the Commission has persistently opposed the majority plan of control on the ground—among others—that it involves serious violations of national sovereignty.

The ideas which my Government holds in regard to the control of atomic energy have been repeatedly stated in the course of the deliberations of the Commission. It is unnecessary for me to repeat all the reasons for which my delegation adheres to the views of the majority of the Commission. In the discussion here, I wish only to emphasize two points which seem to me to be fundamental.

The whole world is agreed on the revolutionary nature of atomic energy. Its control cannot be effected by any of the traditional methods. Unless controlled, atomic energy threatens the very existence of life on this planet. Many progressive scientists who know the terror that lies in atomic weapons advocate the creation of a world government. In their view, traditional national sovereignty is incompatible with the existence of atomic energy. They plead with mankind that, for their very existence, all peoples must sacrifice national sovereignty.

The proposals of the majority of the Commission, while limiting the exercise of national sovereignty in certain respects, hardly go so far as those of the advocates of world government. What the majority has proposed is really a timid step in the limitation of national sovereignty. When it finds that timid step rejected by the minority, the world will doubtless pronounce the minority to be reactionary.

The second point which seems to me to be fundamental is this. While the majority has proposed certain mild limitations upon the exercise of national sovereignty, such limitations are to be imposed on all the Governments of the world on the basis of strict equality. The agency which will be in charge of the control of atomic energy is to be an international agency operating in all countries with the same rights and under the same regulations. There cannot be any criticism on the ground that the scheme is discriminatory.

blée générale des Nations Unies que l'examen réaliste et objectif du problème auquel a procédé la Commission constitue notre seule sauvegarde contre les dangers qui nous menacent.

Mon Gouvernement appuie donc la proposition de transmettre les trois rapports à l'Assemblée générale.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): C'est avec un profond regret que ma délégation constate que les membres de la Commission de l'énergie atomique n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour accomplir la tâche confiée à la Commission par l'Assemblée générale. La minorité de la Commission s'est opiniâtrément opposée au plan de contrôle proposé par la majorité et l'une des raisons données à l'appui de cette opposition est que l'application de ce plan porterait gravement atteinte à la souveraineté nationale.

L'attitude de mon Gouvernement à l'égard du contrôle de l'énergie atomique a été exposée maintes fois au cours des délibérations de la Commission. Il est inutile que je redise toutes les raisons pour lesquelles ma délégation partage l'opinion de la majorité de la Commission. Je me bornerai aujourd'hui à insister sur deux points qui me semblent fondamentaux.

Le monde entier reconnaît le caractère révolutionnaire de l'énergie atomique. Le contrôle de cette énergie ne peut être assuré par aucune des méthodes traditionnelles. Faute de contrôle, l'énergie atomique menace l'existence même de la vie sur notre planète. De nombreux savants éclairés, qui connaissent l'effrayante puissance des armes atomiques, préconisent la création d'un gouvernement mondial, estimant que la souveraineté nationale traditionnelle est incompatible avec l'existence de l'énergie atomique. Ils en appellent à l'humanité, conjurant tous les peuples du monde de sacrifier leur souveraineté nationale pour conserver leur existence.

Les propositions de la majorité de la Commission tendent à limiter, à certains égards, l'exercice de la souveraineté nationale, mais ne vont pas si loin, tant s'en faut, que les conceptions des partisans d'un gouvernement mondial. Ce qu'a proposé la majorité ne constitue, en vérité, qu'une mesure bien timide dans le sens de la limitation de la souveraineté nationale. Or, cette timide mesure ayant été rejetée par la minorité, le monde estimera sans aucun doute que cette minorité s'est montrée réactionnaire.

Voici maintenant le second point qui, à mon avis, est lui aussi fondamental. La majorité a proposé d'apporter des limitations modérées à l'exercice de la souveraineté nationale, mais ces limitations doivent s'appliquer à tous les États du monde, sur la base de l'égalité la plus rigoureuse. L'organisme chargé du contrôle de l'énergie atomique doit être un organisme international fonctionnant dans tous les pays avec les mêmes droits et selon les mêmes règles. On ne saurait reprocher à ce projet d'établir des dis-

The control which the majority intends to set up is to be of all nations, by all nations and for all nations.

In this connexion I should like to take this opportunity to express the appreciation of my Government for the stand which the delegation of the United States has consistently taken in this matter. We all know that the United States is far ahead of other countries in the manufacture of atomic weapons. Without international control there is no reason to think that the United States will lose the race for atomic armaments. On the contrary, there is every reason to believe that, through its gigantic industrial equipment, the United States will continue to enjoy great advantages over other nations. If atomic energy should be eliminated from national armaments, the United States would make greater sacrifices than any other country. Nevertheless, the United States delegation has offered to make those sacrifices. Its only condition is that the world should be perfectly assured that no one will produce atomic bombs.

I consider the proposition of the United States a very fair one. My Government is eager to accept it. Any country which is responsible for the rejection of the United States proposal incurs the gravest responsibility before the whole of mankind.

MR. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The draft resolution [document S/836] now before the Security Council leads us to recall briefly the attitude of the Belgian delegation towards the work of the Atomic Energy Commission.

Since it was set up, the Commission has submitted three reports to the Security Council. The last of these reports, after surveying the work of the Commission, unfortunately concluded with an admission of failure. So far, only the First Report has been the subject of a full debate in the Security Council and that debate took place over a year ago.⁸

But from that moment, the main obstacles confronting the Atomic Energy Commission had become evident, and now, in its Third Report, the Commission states that those obstacles appear to be insurmountable in present circumstances.

The amendments to the First Report submitted by the USSR delegation in February 1947⁹ dissociated the prohibition of manufacturing, possessing or utilizing atomic weapons from the control guarantees which, according to the General Assembly resolutions,¹⁰ such prohibition implies.

⁸ See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, Second Year, Nos. 2, 13, 14, 15, 17, 19, 22 and 24.

⁹ *Ibid.*, Second Year, Supplement No. 7.

¹⁰ See *Resolutions adopted by the General Assembly* during the first part of its first session, page 9, and *Resolutions adopted by the General Assembly* during the second part of its first session, page 65.

inctions arbitraires. Le contrôle proposé par la majorité doit être appliqué à toutes les nations, par toutes les nations et pour toutes les nations.

Je voudrais profiter de cette occasion pour dire combien mon Gouvernement apprécie l'attitude dont ne s'est pas départie la délégation des Etats-Unis à l'égard de cette question. Nous savons tous que les Etats-Unis sont très en avance sur les autres pays dans le domaine de la fabrication des armes atomiques. Il n'y a aucune raison de penser que, si le contrôle n'est pas institué, les Etats-Unis perdront la course aux armes atomiques. Il y a, au contraire, toute raison de croire que, grâce à leur gigantesque équipement industriel, les Etats-Unis conserveront leur avance sur les autres pays. L'élimination de l'énergie atomique des armements nationaux imposerait donc aux Etats-Unis des sacrifices plus grands qu'à tout autre pays. Et pourtant, la délégation des Etats-Unis offre de faire ce sacrifice, à la seule condition que le monde ait vraiment l'assurance que nul ne construira de bombes atomiques.

Je considère que la proposition des Etats-Unis est très équitable. Mon Gouvernement est vivement désireux de l'accepter. Tout pays qui serait responsable du rejet de cette proposition encourrait, devant l'humanité tout entière, la plus grave des responsabilités.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Le projet de résolution [document S/836] sur lequel le Conseil de sécurité est appelé à se prononcer m'amène à rappeler succinctement la position de la délégation belge à l'égard des travaux de la Commission de l'énergie atomique.

Depuis sa création, la Commission de l'énergie atomique a saisi le Conseil de sécurité de trois rapports. Le dernier en date, après avoir exposé l'état des travaux, conclut malheureusement par un procès-verbal de carence. Seul le Premier rapport a fait jusqu'ici l'objet d'un débat au sein du Conseil de sécurité, il y a un peu plus d'un an.⁸

Dès ce moment étaient apparus les principaux obstacles auxquels s'est heurtée la Commission de l'énergie atomique et qui, déclare-t-elle aujourd'hui dans son Troisième rapport, lui paraissent infranchissables dans les circonstances actuelles.

Dans les amendements qu'elle présenta, en février 1947⁹, au Premier rapport, la délégation de l'URSS dissociait l'interdiction de fabriquer, de détenir et d'utiliser des armes atomiques des garanties de contrôle que, d'après les résolutions de l'Assemblée générale¹⁰, cette interdiction implique.

⁸ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Nos 2, 13, 14, 15, 17, 19, 22 et 24.

⁹ *Ibid.*, Deuxième Année, Supplément No 7.

¹⁰ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la première partie de sa première session, page 9, et les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la seconde partie de sa première session, page 65.

Like the majority of the Atomic Energy Commission, the Belgian delegation is convinced that the conclusion of a convention which would merely prohibit atomic weapons would be a vain, if not dangerous, gesture, and that such a prohibition could not be dissociated from the effective control system of which it should be an integral part.

Moreover, as the work of the Atomic Energy Commission proceeded, the majority of its members became more and more convinced that the aim of the General Assembly resolution of 24 January 1946,¹¹ namely to assure the "control of atomic energy to the extent necessary to ensure its use only for peaceful purposes" could not be attained unless a certain number of fundamental conditions were fulfilled. These conditions, without which security guarantees would be merely illusory, have been outlined in the first two reports of the Commission. In essence, they require that the production and utilization of atomic energy should be made independent of national sovereignty and brought under some kind of international socialization.

To that end, an international authority would have a monopoly over uranium and thorium, which are the only sources of atomic energy, and authority over all industrial facilities capable of producing nuclear fuel and which must therefore be regarded as dangerous for security. Such a system would not only make it possible to eliminate the terrible threat inherent in atomic energy, but would also be beneficial in that all nations would share in the blessings which this energy can bring to the world.

The USSR delegation fought against these conclusions by means of amendments submitted in February 1947 and proposals put forward in June of the same year.¹² It refused to recognize the need to restrict the prerogatives of national sovereignty in connexion with the necessary extension of inspection rights as well as the systematic control of atomic energy production and utilization.

The disagreement, therefore, does not relate to technical details but bears on the fundamental principles underlying the solution of the whole problem. The prolonged discussions to which these two reports and the USSR amendments and proposals gave rise showed that the disagreement had to be regarded as irremediable in present circumstances.

¹¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session*, resolution 1 (I), page 9.

¹² See *Official Records of the Atomic Energy Commission*, Second Year, Special Supplement, page 88.

Comme la majorité des membres de la Commission de l'énergie atomique, la délégation belge est persuadée que conclure une convention qui se bornerait à formuler une interdiction à l'égard des armes atomiques constituerait un geste vain, sinon dangereux, et que semblable interdiction ne saurait être dissociée du système efficace de contrôle dont elle doit être partie intégrante.

D'autre part, à mesure que se poursuivirent les travaux de la Commission de l'énergie atomique, la conviction se fortifia, chez la majorité de ses membres, que l'objet visé par la résolution de l'Assemblée générale, en date du 24 janvier 1946¹¹, à savoir "assurer le contrôle de l'énergie atomique dans la mesure nécessaire pour assurer son utilisation à des fins purement pacifiques", ne saurait être atteint si un certain nombre de conditions fondamentales n'étaient remplies. Ces conditions, à défaut desquelles les garanties de sécurité ne seraient que chimères, ont été exposées dans les deux premiers rapports de la Commission. Elles demandent essentiellement que la production et l'utilisation de l'énergie atomique soient soustraites à la souveraineté nationale et fassent l'objet d'une sorte de socialisation internationale.

A cet effet, une autorité internationale aurait le monopole, d'une part de l'uranium et du thorium qui sont les seules sources de l'énergie atomique et, d'autre part, de toutes les installations industrielles susceptibles de produire des combustibles nucléaires et qui doivent, pour ce motif, être considérées comme dangereuses pour la sécurité. Un tel système ne permettrait pas seulement de conjurer la terrible menace que représente l'énergie atomique, mais il aurait pour heureux résultat de mettre en commun, entre toutes les nations, les bienfaits que cette énergie peut apporter au monde.

La délégation de l'URSS par les amendements de février 1947 ainsi que par les propositions qu'elle formula en juin de la même année¹², combattit ces conclusions. Elle refusa d'admettre la nécessité d'apporter des restrictions aux prérogatives de la souveraineté nationale, tant en ce qui concerne l'extension qu'il est indispensable de donner au droit d'inspection qu'en ce qui concerne le contrôle de la production et de l'utilisation de l'énergie atomique.

Le désaccord ne porte donc pas sur des détails techniques, il porte sur les principes fondamentaux dont dépend la solution du problème. Les discussions prolongées auxquelles ont donné lieu, aussi bien les deux rapports de la Commission de l'énergie atomique que les amendements et propositions de l'URSS, ont révélé que ce désaccord devait être considéré comme irréductible dans les circonstances actuelles.

¹¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale* pendant la première partie de sa première session, résolution 1 (I), page 9.

¹² Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, Deuxième Année, Supplément spécial, page 88.

It is true that the proposals accepted by the majority of the Commission implied important restrictions on the prerogatives of national sovereignty. However, the question is not so much the importance of those restrictions, as whether there could be any real guarantee of security without them.

It is equally true that the majority proposals bear witness to a highly developed spirit of international co-operation. But is that not the spirit from which the Charter draws its inspiration? Is it not the very condition of the existence of the United Nations and, in any case, the avowed aim of all our efforts?

It must be admitted, unfortunately, that that spirit of international co-operation has not been demonstrated and has not developed as anticipated by the authors of the Charter. While, among some nations, this spirit has grown and thrived, among others it has yielded to increasing distrust. Similar circumstances and a similar state of mind have so far paralyzed the Military Staff Committee and prevented it from working out—despite two years of discussion—the general principles which should govern the organization of the armed forces to be placed at the disposal of the Security Council under Article 43 of the Charter. The same causes would undoubtedly prevent the effective implementation of the coercive measures provided in Chapter VII of the Charter.

In such an atmosphere, it is impossible to visualize any effective system of control of atomic energy. No doubt, this is a disappointing and painful acknowledgement to make, but after long months of patient and vain endeavours to find a common ground for agreement the members of the Commission were left with no other choice.

This is the situation described by the Commission in its Third Report to the Council which is submitted today. The Belgian delegation confirms its approval of the conclusions of the Third Report and of the previous reports. The delegation entertains the hope that the work accomplished by the Commission will not have been in vain. This work has resulted in a clear definition of the problem itself and of the conditions necessary for its satisfactory solution. It has shown that this solution was within our reach if only we could have risen to the level of the demands of the atomic era which we have entered.

The nations represented on the competent organs of the United Nations must now decide whether, in order to guarantee their security and improve their living conditions, they are prepared to overcome their preconceived notions and to broaden their habitual outlook. It is for them to say whether they are resolved to bring

Il est vrai que les propositions auxquelles ont adhéré la majorité des membres de la Commission entraînent d'importantes restrictions aux prérogatives de la souveraineté nationale. Mais la question n'est pas tant de savoir si ces restrictions sont considérables; elle est plutôt de savoir si, sans elles, il pourrait exister de réelles garanties de sécurité.

Il est également vrai que les propositions de la majorité témoignent d'un esprit de coopération internationale poussé à un haut degré. Mais n'est-ce pas là l'esprit dont s'inspire la Charte des Nations Unies et la condition même de l'existence de notre Organisation? N'est-ce pas le sens, en tout cas, dans lequel nous nous sommes engagés à diriger nos efforts?

Il faut, hélas, reconnaître que cet esprit de coopération ne s'est pas manifesté et n'a pas grandi dans la mesure où les auteurs de la Charte l'avaient escompté. Il s'est heureusement développé entre de nombreuses nations, mais, entre d'autres nations, au contraire, il a fait place à une méfiance croissante. Ce sont des circonstances et un état d'esprit analogues qui ont jusqu'ici paralysé le Comité d'état-major et ne lui ont pas permis, après deux ans de délibérations, de mettre au point les principes généraux qui devraient régir l'organisation des forces armées à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 43 de la Charte. Ce sont les mêmes causes qui rendraient sans doute inopérante la mise en œuvre du système de mesures coercitives qui fait l'objet du Chapitre VII de la Charte.

Un système efficace de contrôle de l'énergie atomique ne saurait se concevoir dans un tel climat. Certes, c'est là une constatation décevante et pénible. Elle s'est imposée aux membres de la Commission après de longs mois de patients et vains efforts en vue de trouver un terrain d'entente.

Telle est la situation dont la Commission rend compte dans son Troisième rapport qu'elle soumet aujourd'hui au Conseil de sécurité. La délégation belge confirme l'approbation qu'elle donne aux conclusions de ce Troisième rapport comme aux conclusions des rapports précédents. Elle se plaît à penser que les travaux accomplis jusqu'ici par la Commission n'auront pas été stériles. Ces travaux ont permis de définir clairement les données du problème et les conditions dont dépend une solution satisfaisante. Ils ont révélé que cette solution était à notre portée si nous savions nous élever au niveau des exigences de l'ère atomique dans laquelle nous sommes entrés.

Il appartient à présent aux nations représentées au sein des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de décider si, pour garantir leur sécurité et améliorer leurs conditions d'existence, elles sont disposées à surmonter leurs préventions et à élargir l'horizon de leurs conceptions coutumières. A elles de dire si elles

into their mutual relations that spirit of co-operation which is indispensable for both their security and prosperity.

The Belgian delegation refuses to believe that if people were enlightened they would really prefer the dangers entailed by an unbridled development of atomic energy to the fair prospects now open before them.

The Government I represent has made its choice.

The PRESIDENT: There are no other speakers on the list for today. The representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic wishes to speak at the next meeting. If the members of the Security Council have no objection, the next meeting will be held tomorrow.

The Indonesian question is scheduled to be discussed tomorrow morning. As stated at the last meeting on that subject [316th meeting], we were waiting for the report but did not know whether it would be forthcoming in time or not. The report was received today and copies have been prepared and distributed by the Secretariat. That report will be taken up at 10.30 a.m.

We will put the continuation of the discussion of the Report of the Atomic Energy Commission on the agenda as the second item. If we can finish the discussion on the first item in the morning, we shall proceed to discuss the second. We may tentatively plan to continue our meeting tomorrow afternoon, if there is no objection.

The meeting rose at 5.40 p.m.

sont déterminées à instaurer dans leurs relations mutuelles la coopération que leur sécurité, comme leur prospérité, commande.

La délégation belge se refuse à croire que les peuples, s'ils étaient éclairés, pourraient réellement préférer aux perspectives favorables qui leur sont offertes l'avenir périlleux que leur réserverait un développement sans contrôle de l'énergie atomique.

Le Gouvernement que je représente a, pour sa part, arrêté son choix.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a demandé à prendre la parole lors de la prochaine séance. S'il n'y a pas d'objection, la prochaine séance aura lieu demain.

Nous avons déjà décidé de nous occuper, dans la matinée, de la question indonésienne. Comme il a été indiqué la dernière fois que le Conseil a discuté cette question, nous attendions le rapport, sans savoir s'il arriverait à temps. Nous l'avons reçu aujourd'hui, et le Secrétariat l'a fait reproduire et distribuer. Nous aborderons, à 10 h. 30, l'examen de ce rapport.

La suite de l'examen du Rapport de la Commission de l'énergie atomique constituera le point 2 de l'ordre du jour. Si nous pouvons en finir avec le premier point dans la matinée, nous aborderons immédiatement l'examen du second. Si le Conseil n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrions envisager dès maintenant de nous réunir demain après-midi.

La séance est levée à 17 h. 40.